SOUS DOSSIER 4

Etude d’impacts - 4.3 Annexes Etude d’impacts

4.3.9 Volet Paysager

Dossier de demande d’Autorisation Unique

Projet de parc éolien de Venesmes (18)

EOLIENNES DES VASLINS

Décembre 2016

Mis à jour en juillet 2017 et février 2019

* ENGIE Green est le nouveau nom de Futures Energies

SD4 - 732

énergies et territoires développement

Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Venesmes

Département du Cher

Parc éolien de Venesmes depuis le Sud (depuis le Nord des Vaslins)

VSB énergies nouvelles

ENGIE Green

Janvier 2019

Sommaire

Table des cartes 3

Introduction 5
- Localisation du projet étudié, auteurs de l'étude, données, sigles 7
- Définition, objectifs et méthodologie de l'étude 8
- Définition des limites de l'aire d'étude 9

I.Etat initial 13

Méthodologie 14

I.1. Données cadres sur l'éolien 15
- I.1.1. Données cadres sur l'éolien : le Schéma Régional Eolien 15
- Zones favorables du SRE 15
- Données paysagères et patrimoniales du SRE 16
- I.1.2. Les documents départementaux 17
- I.1.3. Les données de la DREAL Centre 18
- I.1.4. La ZDE 18
- Synthèse des données cadres 18

I.2. L'organisation du paysage et des vues 19
- I.2.1. Les composantes paysagères 19
- Les composantes paysagères : Synthèse 25
- I.2.2. Unités paysagères 26
- Unités paysagères : Synthèse 36
- I.2.3. Le contexte paysager proche 37
- Synthèse 43

I.3. Patrimoine 44
- Définition des sensibilités 44
- I.3.1. Inventaire 44
- I.3.2. Analyse des sensibilités 48
- Synthèse 53

I.4.Tourisme 54
- Synthèse 58

I.4. Synthèse de l'état initial 59

II. Définition du projet 61

II.1. Recommandations et définition des variantes 62

II.2. Analyse des variantes 63

II.3 Projet retenu 71

III.Analyse des impacts 73

Méthodologie 74

III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers 76
- III.1.1. Les zones d'influence visuelle 76
- III.1.2. Les photomontages 78

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager 84
- III.2.1. A l'échelle du périmètre éloigné 84
- A. Depuis les plaines 86
- B. Depuis les plaines boisées et / ou bocagères 89
- C. Depuis les vallées 92

- III.2.2. A l'échelle du périmètre rapproché 95
- A. Depuis la plaine 96
- B. Depuis l'habitat proche 105
- C. Depuis la vallée du Cher 114

- III.2.3. A l'échelle du site 115

- III.2.4. Le balisage lumineux 119

- Synthèse 120

III.3. Analyse des vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques 121
- III.3.1 Sites patrimoniaux 121
- III.3.2 Sites touristiques 158
- Synthèse 162

III.4. Effets cumulés 163
- III.4.1. Projets autres qu'éoliens 163
- III.4.2. Parcs éoliens 163
- Synthèse 175

III.5. Mesures 176

III.6. Synthèse des impacts 177

Synthèse 179

Bibliographie 181

SD4 - 735

Table des cartes

Etat initial

Carte 1 : Localisation du projet 7
Carte 2 : Périmètres d'étude 10
Carte 3 : Périmètre d'étude rapproché 11
Carte 4 : Zones favorables issues du SRCAE Région Centre 15
Carte 5 : Sensibilités paysagères du porter à connaissance du Cher 17
Carte 6 : Extrait de la ZDE CCABC 18
Carte 7 : Relief 20
Carte 8 : Boisements 21
Carte 9 : Infrastructures 23
Carte 10 : Contexte éolien 24
Carte 11 : Unités paysagères 27
Carte 12 : Localisation des illustrations 28
Carte 13 : Contexte paysager rapproché 38
Carte 14 : Patrimoine 45
Carte 15 : Photographie aérienne du château de Meillant 52
Carte 16.Tourisme dans le périmètre éloigné 55
Carte 17.Tourisme dans le périmètre rapproché 56

Définition du projet

Carte 18 : Variante 1 62
Carte 19 : Variante 2 62
Carte 20 : Variante 3 62
Carte 21 : Localisation des photomontages des variantes 63
Carte 22 : Synthèse des sensibilités et localisation des variantes 70
Carte 23 : Projet retenu 71

Analyse des impacts

Carte 24. Zone d'influence visuelle du projet 77
Carte 25. Localisation des photomontages 82
Carte 26. Photomontages dans le périmètre rapproché 83
Carte 27. ZIV du projet, unités paysagères et photomontages 85
Carte 28. Contexte paysager proche et photomontages 95
Carte 29. Photomontages et habitat proche 105
Carte 30. Photomontages depuis les Vaslins 106
Carte 30bis. Photomontages depuis le château des Vaslins 108
Carte 31. Photomontages depuis les Girault / La Brosse 111
Carte 32. Aménagements à l'échelle du site 116
Carte 33. Localisation des postes de livraison et photographies 117
Carte 34. Extrait de plan de localisation des postes de livraison 117
Carte 35. Extrait de plan de la plateforme des postes de livraison 117
Carte 36. Localisation du photomontage des postes de livraison 118
Carte 37. ZIV et patrimoine 122
Carte 38. Localisation des photomontages dans Lignières 124
Carte 39. Localisation des photomontages près du château de Bigny 127
Carte 40. Localisation des photomontages près du prieuré d'Allichamps 128
Carte 41. Localisation des photomontages près du château du Plessis 133
Carte 41bis. Photomontages depuis le château du Plessis 134
Carte 42. Localisation des photomontages près de l'abbaye de Chezal-Benoît 136
Carte 43. Photomontages et patrimoine dans le périmètre rapproché 137
Carte 44. Patrimoine et photomontages à Châteauneuf-sur-Cher 139
Carte 45. ZIV et tourisme 159
Carte 46. Photomontages et tourisme dans le périmètre rapproché 160
Carte 47 : Contexte éolien et photomontages 163
Carte 48. ZIV cumulée avec le parc des Plaines 164
Carte 49 : Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Venesmes. 169
Carte 50 : Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Montlouis. 171
Carte 51 : Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Saint-Baudel 173
Carte 52. Localisation du photomontage des postes de livraison 176
Carte 53. Synthèse 180

SD4 - 736

SD4 - 737

Volet paysager de l'étude d'impact

Introduction

SD4 - 738

SD4 - 739

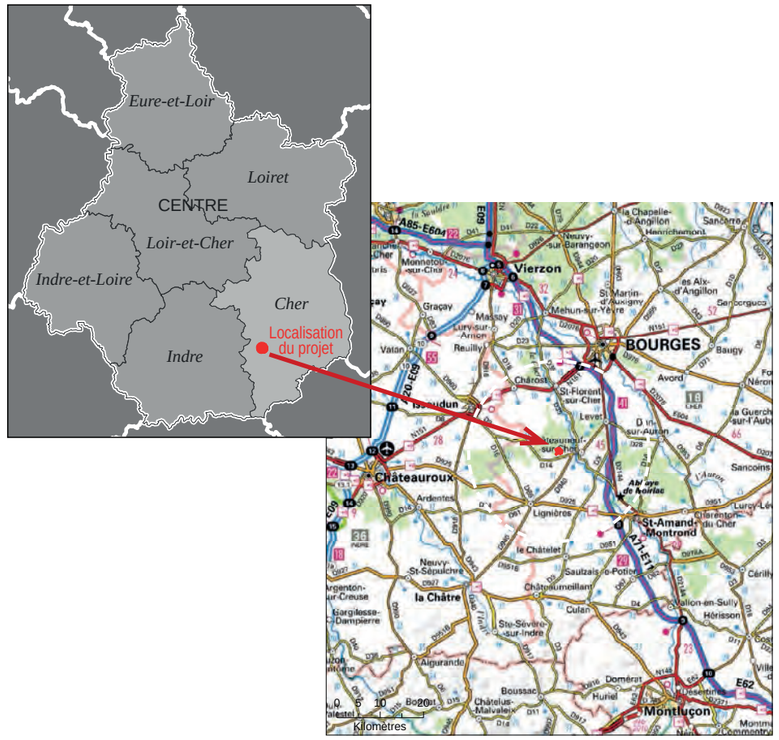

Carte 1 : Localisation du projet

Localisation du projet étudié

Cette étude paysagère s'insère dans le cadre **de l'étude d'impact du projet éolien de Venesmes,** développé par les **sociétés VSB Energies Nouvelles et Futures Energies.**

Le site s'inscrit sur la commune de Venesmes, sur la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CC ABC) dans le pays du Berry Saint Amandois, dans le **département du Cher, région Centre-Val de Loire** (cf. carte ci-contre).
Il s'agit d'un secteur de grandes cultures et de boisements, à l'ouest de Châteauneuf-sur-Cher à environ 23 km au sud de Bourges.
L'aire d'étude s'étend sur les deux départements du Cher et de l'Indre.

Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le **bureau d'étude Energies et Territoires Développement** (ETD) entre 2014 et 2017, puis complétée en 2018 (partie relative aux impacts sur le patrimoine).

L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont sources d'ETD sauf si cela est précisé. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées pour mener l'étude. Les **photomontages** sont réalisés par la société **VSB Energies Nouvelles** à partir des points définis par l'étude paysagère.

Données

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien. Cela concerne notamment l'Atlas des paysages du Cher, la charte paysagère du pays Berry Saint-Amandois, le dossier de ZDE Communauté de communes Arnon, Boischaut, Cher, le Schéma Régional Éolien de la région Centre.

Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à partir de la base de données Mérimée, de celles de la DRAC et de la DREAL Centre.

Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des comités départementaux du tourisme (CDT).

Sigles utilisés

AVAP Aires de Mise en Valeur du Patrimoine
CDT Comité Départemental du Tourisme
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DDT Direction Départementale des Territoires
ETD Energies et Territoires Développement
PM Photomontage
SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie
SRE Schéma Régional Eolien
ZDE Zone de Développement Eolien
ZIV Zone d'Influence Visuelle
ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Définition

Nous définirons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).
La **notion d'évolution** y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Cette définition permet de comprendre les différentes dimensions du paysage :

-**Une dimension objective**, renvoyant aux composantes paysagères (éléments constitutifs du paysage : relief, occupation du sol…) et à leur organisation,

- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle, correspondant à la part subjective du paysage (ambiances paysagères, poésie du paysage).

- **Une dimension dynamique**, liée aux évolutions naturelles ou anthropiques qui transforme l'espace mais aussi la perception que l'on en a.

Objectifs et méthodologie de l'étude

Ainsi, l'étude paysagère s'applique à **définir le contexte paysager** (structures paysagères, échelles, ambiances, fonctionnement visuel, tendances d'évolution, perception sociale), **patrimonial et touristique aux échelles éloignée et rapprochée** du site étudié, à en **apprécier les sensibilités pour orienter la construction du projet** (état initial), puis de **définir les impacts et les mesures** qui pourront être associées.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une **lecture à la fois scientifique** (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi **sensible** (représentation du paysage). Les étapes de l'étude sont explicitées par le schéma ci-dessous.

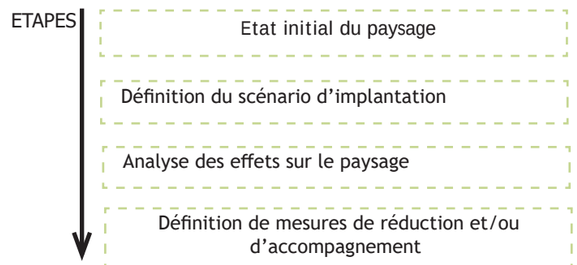

Schéma 1: Méthodologie employée dans le volet paysager

Ce type d'étude couple des **données bibliographiques, une phase de terrain, et une phase de concertation** qui permet de compléter les données sur la perception sociale du paysage.

Les **sensibilités du site** étudié (première partie de l'étude : Etat initial) et les **impacts du projet** éolien proposé (deuxième partie de l'étude) sont définis en s'appuyant sur des **critères**.
En effet, l'impact ne se résume pas à la perception des éoliennes depuis un lieu donné. Il s'agit **de définir comment elles sont perçues et ce que leur perception induit dans le paysage observé.**

Pour **chaque lieu étudié** (axes et points de vue, site patrimonial et / ou touristique, habitat), l'**analyse** de la sensibilité et de l'impact du projet éolien est réalisée à l'aide de **plusieurs critères** comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces critères sont appliqués aussi aux unités paysagères.
La **synthèse de l'analyse de ces critères** permet de **définir** la sensibilité et l'impact **pour le lieu** étudié. La **synthèse de l'analyse des lieux thématiques** (sites patrimoniaux, touristiques, routes, habitat...) conduit au **degré de sensibilité et d'impact du projet** vis-à-vis du patrimoine, du tourisme, de l'habitat, des unités paysagères.
A préciser que l'**analyse des perceptions** doit **prendre en compte les autres parcs éoliens** du périmètre d'étude. En effet l'évaluation des angles de vue occupés par l'éolien et celle des lieux concernés par la perception d'éoliennes (proches à lointaines) sont à apprécier avec l'ensemble des parcs existants et à venir (notion d'**impact cumulé**).

	Critère	Analyse
Définition du point d'observation	Reconnaissance du lieu ?	Site / route local, régional, national… ? Protection / labellisation… ? Rareté ?
	Fréquentation du lieu ?	Site / route local ou fréquenté ? Bourg local / ville ?
	D'où voit-on le site /les éoliennes ?	Un lieu ponctuel, l'ensemble du site patrimonial / touristique ? Une fenêtre ponctuelle ou une longue portion de route (quel temps d'observation ?) ? Depuis le cœur de bourg ? Ses sorties ? …
Définition de la perception du site / du parc éolien	Distance à l'observateur ? Emprise verticale du parc ?	Déduction de l'échelle des éoliennes perçues
	Emprise horizontale du parc éolien dans la vue observée (angle de vue) et localisation dans la vue ?	Toute la vue ou partiellement ? Dans l'axe visuel ou sur côté ?
	Portion de parc perçue ?	Tout le parc ? Quelques éoliennes du parc ? Eolienne entière, rotor, pales, portions de pales ?
	Localisation du parc éolien dans la vue observée (notion de profondeur de champ) ?	En arrière-plan ? En plan intermédiaire ? Sur fond de ciel ou avec un arrière-plan ? Présence de plans intermédiaires entre l'observateur et le parc éolien (qui éloigneront visuellement le parc) ?
Définition du rapport au paysage observé	Rapport d'échelles avec les composantes du paysage observé ?	Rôle structurant des composantes paysagères conservé ? Ecrasement par comparaison d'échelles (notamment pour les vallées) ? Perte du rôle structurant (du relief, d'une silhouette bâtie…) ?
	Cohérence avec les lignes structurantes du paysage ?	Conservation des lignes structurantes ? Lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage ?
	Intervisibilité avec un élément repère du paysage ?	Perte du rôle de repère ? Notion de rapport d'échelles, d'emprise du parc dans la vue…
	Rapport avec l'ambiance des lieux ?	Modification de l'ambiance / de la représentation sociale du lieu (en lien avec la distance et la perception du projet) ?
	Rapport avec les tendances d'évolution des lieux ?	Projet dans la dynamique ? donnant une dynamique ou la perturbant ?
	Rapport avec les autres parcs éoliens du territoire ?	Intervisibilités ? Cohérence entre parcs ? Encerclement de l'habitat ?

Tableau 1 : Critères pris en compte dans l'étude paysagère

SD4 - 741

Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien. Quatre périmètres d'étude sont définis : périmètre d'étude éloigné, intermédiaire, rapproché et immédiat (Cf. Cartes 2 et 3). Leurs contours s'appuient sur le relief, des boisements ou des axes routiers.

Le périmètre immédiat

Il correspond au site étudié et à une aire d'un kilomètre autour (abords immédiats du site). L'habitat le plus proche est compris dans ce périmètre.

Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations sont traités à l'échelle du périmètre immédiat ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

Le périmètre d'étude rapproché

Il s'agit du périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site seront étudiés plus finement, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux…).

Ce périmètre est d'**environ 5 kilomètres** autour du site.

Il s'étend sur le plateau, et à l'est de la vallée du Cher pour étudier les vues sur Châteauneuf-sur-Cher et le site.

Le périmètre intermédiaire

Il correspond au périmètre dans lequel le projet va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions du site seront majoritairement étudiés.
Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné.

Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné. Il est d'**environ 10 kilomètres** (Cf. carte 3 «Périmètres d'étude»).

Il s'étend sur le plateau, et est en partie délimité par les boisements majeurs.

Le périmètre d'étude éloigné

Ce périmètre permet de définir le **contexte global** du site. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

Il est d'**environ 20 à 25 kilomètres**. Il est volontairement étendu à environ 25 km pour inclure les routes majeures, les villes d'Issoudun, Saint-Amand-Montrond, Lignières, et la périphérie de Bourges.

Au nord, les limites sont créées par la route majeure RN151, et la RD16 pour inclure le site patrimonial de Villeneuve-sur-Cher.
Sa limite est s'appuie sur la vallée de l'Auron et comprend les sites patrimoniaux et touristiques du château de Meillant, de l'abbaye de Noirlac, de Saint-Amand-Montrond.
La limite sud s'appuie sur la vallée de l'Arnon pour inclure le site patrimonial d'Orsan.
A l'ouest, le périmètre est défini sur les boisements et plateaux, et comprend Pruniers et Issoudun.

Localisation du site

- Un site qui s'inscrit à l'ouest de Châteauneuf-sur-Cher sur la commune de Venesmes,
- dans la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CC ABC),
- dans le département du Cher, région Centre Val de Loire.

SD4 - 742

PERIMETRES D'ETUDE

énergies et territoires développement

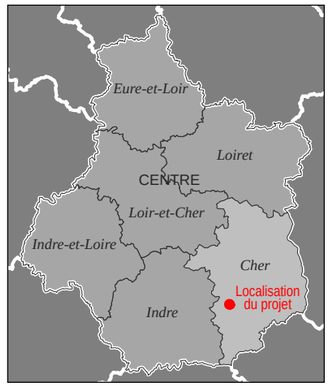

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude

- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Distances de recul

- 5 km
- 10 km
- 15 km
- 20 km

N

0 2 4 8

Kilomètres

Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2015.

Carte 2 : Périmètres d'étude

PERIMETRE D'ETUDE RAPPROCHE

énergies et territoires développement

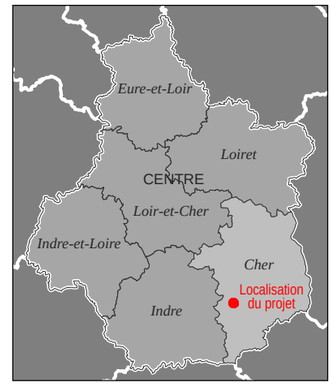

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude

- Immédiat
- Rapproché

Distances de recul

- 3 km
- 5 km

N

0 500 1 000 2 000

Mètres

Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2015.

Carte 3 : Périmètre d'étude rapproché

SD4 - 745

Volet paysager de l'étude d'impact

Etat initial

SD4 - 746

Méthodologie

Fig.1. Atlas des paysages du Cher

Fig.2. Charte paysagère du Pays Berry Saint-Amandois

L'état initial a pour objectif de **définir le contexte paysager, patrimonial et touristique** à l'échelle globale et locale autour du site étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes notamment les **Atlas des Paysages du Cher.**
Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à la l'aide de l'Atlas des Patrimoines, de la base de données Mérimée (source: Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC) et de la base de données des DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des comités départementaux du tourisme (CDT).

La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.
Les sensibilités sont définies à l'aide des critères présentés en introduction (tableau 1), notamment :

- les enjeux depuis les vallées (notion de surplomb et d'encerclement),
- l'emprise du site dans les panoramas reconnus,
- la reconnaissance des paysages,
- la cohérence du site avec les lignes de force du paysage,
- les vues depuis les sites patrimoniaux,
- les covisibilités avec les sites patrimoniaux,
- les intervisibilités entre parcs éoliens.

Le présent rapport est découpé comme suit:

- **Données sur l'éolien**
Cette première partie synthétise les données cadres sur l'éolien comprises dans le Schéma Régional Eolien (SRE), notamment les enjeux inventoriés sur le paysage et le patrimoine. L'objectif est de localiser le site étudié par rapport aux enjeux définis dans le SRE.
Le SRE est l'annexe spécifique à l'éolien du SRCAE (Schéma Régional du Climat Air Energie).
L'inventaire des parcs éoliens est présenté dans l'objectif de connaître le contexte du site étudié.

- **Composantes et unités paysagères**
L'organisation de contexte paysager est présentée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères : relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures.
Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères.
L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage. La reconnaissance, la patrimonialité, l'usage touristique des lieux sont aussi indiqués dans l'objectif de définir l'enjeu de l'unité paysagère.
Une synthèse présente le rapport et la sensibilité au site étudié.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné (parties I.1.1 et I.1.2.). La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique (I.1.3).

Des coupes topographiques présentent l'organisation du paysage. La partie «III. Impacts» de ce rapport précisent les impacts du projet final avec son implantation et son gabarit (notamment avec des photomontages).

- **Éléments patrimoniaux**
Cette partie comprend l'inventaire des éléments patrimoniaux protégés à l'échelle du périmètre éloigné et une analyse de l'organisation des vues sur et depuis le site patrimonial.
L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis-à-vis du site étudié.

- **Tourisme et perceptions sociales**
La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif de l'étude est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants. Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique.

I.1. Données cadres sur l'éolien

Le volet paysager de l'étude d'impact a pris en compte les données existantes dans le domaine de l'éolien sur le territoire : le Schéma Régional Eolien et les différents guides méthodologiques édités par la région Centre. S'ajoute le guide national de «l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens ».

Une réunion de cadrage avec la DREAL a eu lieu en septembre 2015.

I.1.1. Données cadres sur l'éolien : le Schéma Régional Eolien

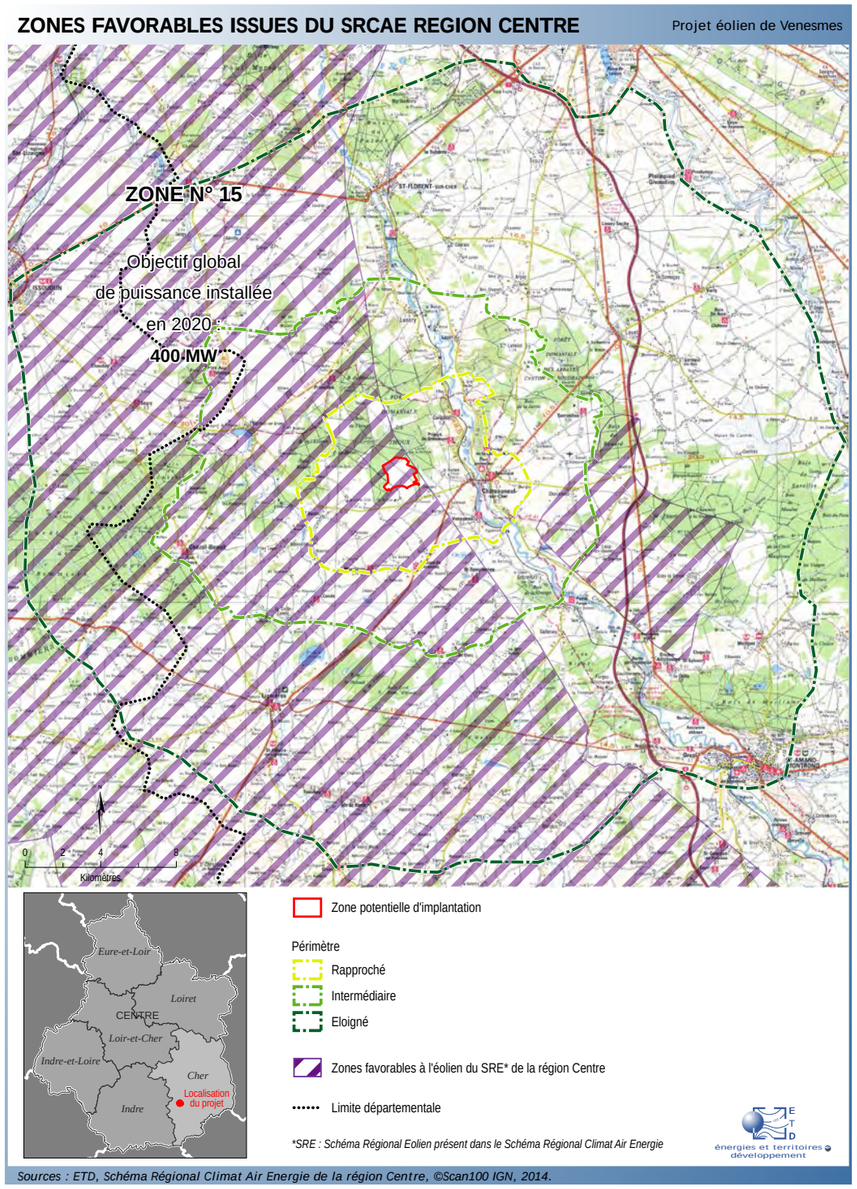

Carte 4 : Zones favorables issues du SRCAE Région Centre

Zones favorables du SRE

Le Schéma Régional Eolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE région Centre, juin 2012), définit 19 secteurs favorables au développement de l'éolien avec des recommandations.

La **commune de Venesmes et le site étudié** sont compris **dans une zone favorable** du SRE, la n°15 au sein de la zone 15 **«Champagne Berrichonne et Boischaut Méridional»** dans sa partie ouest (carte ci-contre). La zone 15 s'étend principalement sur les départements de l'Indre à l'ouest et du Cher à l'est. Elle concerne également pour une superficie relativement réduite, le sud du Loir-et-Cher.

Le SRE définit la zone 15 comme suit :

> «Deux secteurs très différents sont regroupés dans cette zone favorable. Au Nord, la Champagne berrichonne, où deux sous-ensembles se distinguent : un secteur où l'éolien est déjà très dense au Nord d'Issoudun ; l'interfluve entre le Cher et la Théols où le potentiel de développement éolien n'a pas encore été mis en valeur, en partie parce que les contraintes et sensibilités sont plus importantes.
> Au Sud de la zone favorable, le Boischaut méridional présente un aspect tout autre, moins favorable a priori au développement éolien : un relief de plateaux découpés de nombreux vallons, marqué par le bocage. Néanmoins, le souci de la cohérence avec les régions limitrophes au sud (Limousin, Auvergne), où des ZDE ont été créées conduit à y envisager des projets éoliens, à condition qu'ils soient conçus avec une très grande attention pour l'environnement.
> À noter l'extension de la zone à l'est de la vallée du Cher à proximité de Châteauneuf-sur-Cher qui présente des enjeux paysagers semblables au secteur de la zone situé à l'ouest du Cher, soit un paysage de plaines et de bocage mêlés.»

L'objectif indicatif de développement de l'énergie éolienne pour la zone 15 est de 400 MW (estimation du potentiel restant à valoriser à la parution du SRCAE). L'objectif se décline selon trois secteurs de la zone : 180 MW pour la partie nord, 130 MW pour la partie centrale et 90 MW pour la partie sud.

Fig.3. SRE Centre

Données paysagères et patrimoniales du SRE

Le SRE comprend des données thématiques dont sur le paysage et le patrimoine.

- Dans la note méthodologique de définition des zones (source : SRE Centre)

Concernant le paysage, les «espaces identifiés, dans des documents départementaux ou régionaux, comme les plus sensibles ont été exclus. Un **recul** a été pris en compte pour les **vallées** des cours d'eau les plus importants».

Concernant le cadre de vie, le SRE précise qu'il «important de ménager entre les différentes zones des « espaces de respiration » sans éolienne, pour éviter un effet de saturation visuelle et maintenir la variété des paysages. Au niveau de l'élaboration du SRE, cet espace de respiration peut se définir comme la distance entre deux zones favorables. Cette définition prend en compte essentiellement les éléments du relief.
La problématique de la saturation visuelle, directement liée à l'implantation des aérogénérateurs, est plus complexe et fera l'objet d'études dans le cadre des instructions des dossiers de parcs éoliens.
Le SRE propose un nombre limité de zones afin de maîtriser la densification et éviter le mitage du paysage par les parcs éoliens. L'objectif étant de **rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens**.»

Concernant le patrimoine, les **zones à enjeux majeurs** ont été **exclues** à savoir les sites Unesco dont la **cathédrale de Bourges**. D'autres éléments patrimoniaux ont été pris en compte dans les notes de présentation des zones du SRE (exemple du château de Meillant et du pays de George Sand).
Le SRE précise que la «protection du patrimoine culturel s'examine au cas par cas dans le cadre des ZDE. Au sein d'une zone favorable au développement de l'énergie éolienne, la présence d'un monument peut être de nature à exclure une partie de la zone du fait de co-visibilités ponctuelles, non appréciables à l'échelle du schéma.»
Le SRE identifie, «pour chaque zone favorable, les principaux monuments historiques qui devront être pris en considération lors de la définition des projets, sans l'exhaustivité qui incombera nécessairement aux études des projets.»
Les **covisibilités** entre patrimoine et éolienne devront être étudiées.

- **Dans la description des zones** (source : SRE Centre)

Les **enjeux identifiés dans le SRE** pour la **zone 15**, **dans le périmètre d'étude du site éolien de Venesmes**, sont :

- la **cathédrale de Bourges** (Unesco) : bâtie sur un promontoire au centre de la Champagne berrichonne, cette localisation la rend potentiellement visible des zones 15, 16 et 17. Réciproquement, elle offre une vue très étendue depuis la terrasse de sa tour nord.
Le **site de Venesmes** est **éloigné de la cathédrale de Bourges d'environ 26 km.**

- les **chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et la route Jacques Coeur.**
Le **site** de Venesmes est **éloigné de ces itinéraires (> 15 km).**

- pour la Champagne berrichonne, les abords des vallées induisent une sensibilité en terme de paysage et de patrimoine historique notamment la **vallée du Cher.**
La vallée du Cher est le **paysage identifié dans le SRE le plus proche du site** de Venesmes, localisé **à environ 2,5 km.**

- pour le sud de la zone (Boischaut méridional), en limite est le Boischaut présente une **forte densité patrimoniale**, dont dans le périmètre d'étude : château de Meillant, abbaye de Noirlac, prieuré d'Orsan. En limite ouest, les paysages romantiques associés à George Sand sont à prendre en compte.
A noter que le **site étudié** est **éloigné de ce secteur paysager et des sites patrimoniaux bâtis de Meillant, Noirlac et Orsan (> 19 km).**

SD4 - 749

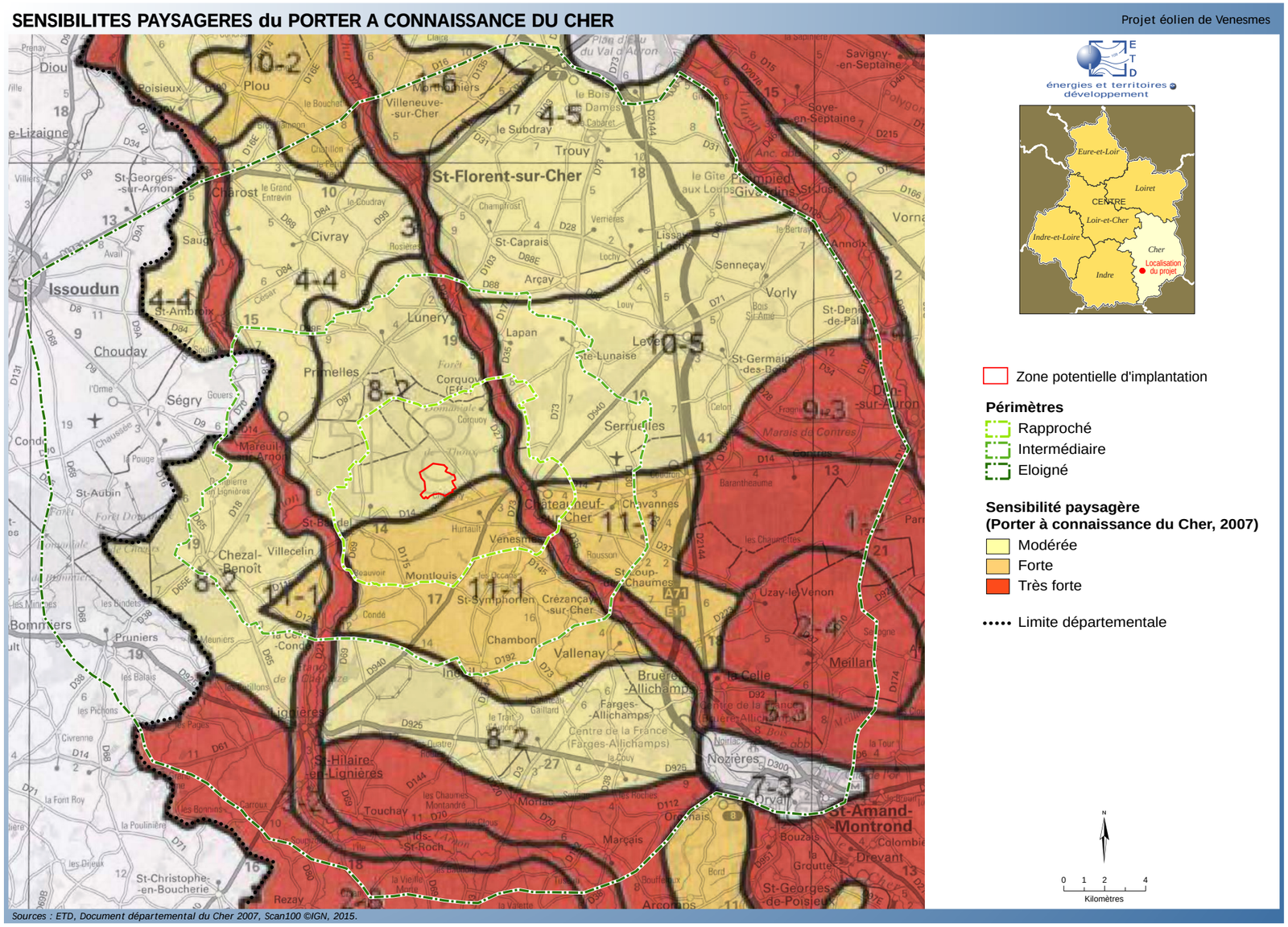

Carte 5 : Sensibilités paysagères du porter à connaissance duCher

Fig.4. Porter à connaissance département du Cher

Fig.5. Porter à connaissance département de l'Indre

Il existe un document nommé «Aide à la définition des zones de développement éolien terrestre (ZDE), porter à connaissance» du département du Cher, édité en 2007. Ce document est **antérieur au SRE** (datant de 2012).

Il comprend des recommandations paysagères et patrimoniales :
- **préserver les sites sensibles, caractéristiques ou protégés**.
Ceci en veillant à « à ne pas implanter d'éoliennes dans les secteurs où il y aurait une forte visibilité des éoliennes depuis les sites et monuments ou une covisibilité marquante entre les éoliennes et ces sites et monuments depuis un point de vue fréquenté, ceci afin d'éviter une concurrence visuelle préjudiciable aux sites et monuments. On parle de forte visibilité lorsque l'éolienne s'impose sans respecter l'échelle des composantes du paysage».
- **protéger le cadre de vie des habitants** (distance entre éoliennes et habitat...),
- **composer avec le paysage et ces lignes de force** (protéger les silhouettes de bourgs et hameaux...).

Une **carte des sensibilités paysagères** est y intégrée. Une valeur de sensibilité (modérée, forte ou très forte) a été affectée à chacune des unités paysagères en considérant son degré d'artificialité, sa complexité, sa valeur patrimoniale, culturelle et touristique et l'amplitude de l'échelle de vision.
Le **site étudié** de Venesmes s'inscrit dans l'**unité n°8-2 «Bocage boisé de Châteauneuf»** définie à **sensibilité modéré sur la carte** (cf. ci-contre) et **11-1 «plaine bocagère de Châteauneuf»** définie à **sensibilité forte**, avec les **vallées du Cher** (n°3-7) **et de l'Arnon** (n°3-2) définies à **sensibilité très forte.**

Il existe le même type de document nommé «Zones de développement de l'éolien dans l'Indre, porter à connaissance» édité en 2008. Ce document est **antérieur au SRE** (datant de 2012).
Il définit aussi les sensibilités de chaque unité paysagère avec le Boischaut méridional comme unité défavorable et la Champagne berrichonne comme propice.

I.1.3. Les données de la DREAL Centre

La DREAL Centre a édité plusieurs documents sur la thématique de l'éolien: la note « Les éoliennes» d'août 2008, la «Note d'orientation des études d'impact pour les projets de parcs éoliens» d'octobre 2008, toutes deux antérieures au Schéma Régional Eolien de 2012, et la récente «Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux paysage et patrimoine dans l'instruction des projets éoliens» de mai 2015.

Les recommandations sont de **préciser :**

- la **visibilité des éoliennes depuis les sites reconnus d'intérêt paysager** (sites et monuments naturels inscrits ou classés, monuments historiques, sites reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO…),
- la **co-visibilité entre les parcs éoliens,** le risque de saturation visuelle des horizons ou d'encerclement des lieux d'habitations,
- la **concurrence visuelle** avec les silhouettes des bourgs et les motifs intéressants du paysage,
- les **vues** sur les éoliennes depuis les **bourgs et habitations les plus proches et depuis les axes de circulation** (routes, voies ferrées, sentiers de randonnée…),
- les **effets cumulés** potentiels avec d'autres parcs éoliens.

(source : Note d'août 2008).

I.1.4. La ZDE

Le **site** étudié correspond à **un des zonages** identifiés et présentés dans la **Zone de Développement Eolien de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher** (ZDE CCABC) fin 2012.

Les recommandations paysagères sur ce secteur ZDE de Venesmes sont de porter attention aux vues depuis Châteauneuf-sur-Cher et Montlouis, et à la cohérence avec le secteur ZDE de Montlouis localisé au sud.

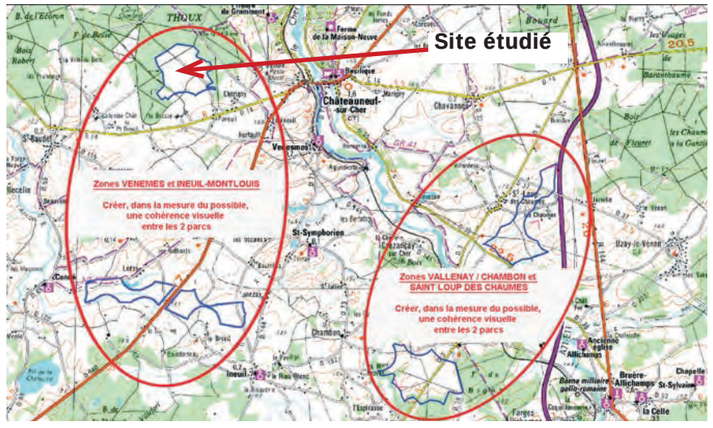

Carte 6 : Extrait de la ZDE CCABC

Synthèse des données cadres

La **commune de Venesmes** (commune d'accueil du **site** étudié) est comprise **dans la zone favorable n°15 du SRE**.

Le **site** étudié est **éloigné des sites d'intérêts signalés dans le SRE de 2012** (cathédrale de Bourges à environ 26 km, chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et route Jacques Coeur à plus de 15 km, château de Meillant, abbaye de Noirlac, prieuré d'Orsan à plus de 19 km), **exeptée la vallée du Cher présente à environ 2,5 km à l'est du site étudié.**

Il s'inscrit dans un **paysage** défini de **sensibilité modérée à forte** par le porter à connaissance éolien du département du Cher de 2007, avec la **vallée du Cher de sensibilité très forte.**

Les recommandations de la DREAL sont de porter attention aux effets cumulés avec les autres parcs éoliens, à l'habitat proche et au patrimoine.

Le site **correspond à une zone identifée** dans la démarche intercommunale de la communauté de communes ABC en 2012.

SD4 - 751

I.2. L'organisation du paysage et des vues

L'étude du paysage est appréhendée à travers une phase bibliographique et une phase de terrain.
Dans un premier temps, des données sur les composantes du paysage (relief, végétation, infrastructures...) sont présentées. Les unités paysagères sont ensuite définies.

I.2.1. Les composantes paysagères

Organisation du relief

Le site étudié est localisé sur un **plateau délimité à l'ouest par la vallée de l'Arnon et à l'est par celle du Cher** (cf. carte 7). Au niveau du site, les deux vallées sont distantes d'une dizaine de kilomètres.

L'altitude du site étudié varie de 170 à 180 mètres et décroît de l'ouest vers l'est. A l'est, la vallée du Cher dont l'altitude est de l'ordre de 130 à 135 mètres et la largeur environ de 500 mètres est relativement encaissée.
A l'ouest, la vallée de l'Arnon apparaît plus évasée et moins profonde (altitude de 145 mètres environ). La vallée de l'Auzon, affluent de l'Arnon s'interpose en outre entre le site et l'Arnon.

A l'échelle du périmètre éloigné, le **relief s'élève progressivement du nord vers le sud,** traduisant la position de l'aire d'étude au croisement du Bassin Parisien et du Massif Central.

Occupation du sol

Les plateaux sont caractérisés par la présence de **parcelles ouvertes de grandes cultures** (céréales) et de **boisements** (feuillus majoritairement, chênes, forêts d'exploitation). Les boisements sont denses au coeur de l'aire d'étude et dessinent une courronne sur laquelle la limite du périmètre rapproché s'appuie.

La carte 8 localisent les boisements (données Corine Landcover). Au nord, les boisements sont moins nombreux. La végétation arborée souligne aussi les tracés des **vallées** (ripisylve, bocage, bois).

Au sud, le **bocage** apparaît. Ces parcelles bocagères sont exploitées en prairies pour l'**élevage bovin.** S'ajoutent des parcelles **cultivées** (céréales, maïs) **en mosaïque**.
Dans le coeur de l'aire d'étude, le bocage est résiduel, il se trouve dans les vallées et près de l'habitat.

Répartition de l'habitat

L'**habitat** est **dispersé**, avec hameaux et fermes. Chaque commune compte souvent plusieurs hameaux. Le bourg se distingue par la présence de l'église et de la mairie.
C'est le cas de Venesmes qui possède deux entités agglomérées assez importantes, localisées en bordure du Cher, en limite est de la commune : le bourg et, plus au nord, plusieurs quartiers contigus, situés dans le prolongement de l'agglomération de Châteauneuf-sur-Cher. Le bourg de Venesmes est distant d'environ 3,5 km du site étudié. Plusieurs hameaux et fermes de la commune de Venesmes sont répartis sur le plateau.

L'habitat investit le plateau et les vallées. Les silhouettes bâties ponctuent le plateau.
Les villes principales sont **Châteauneuf-sur-Cher** à l'est dans le périmètre rapproch», **Issoudun** au nord-ouest, **Saint-Florent-sur-Cher** au nord, **Bourges** au nord-est, **Saint-Amand-Montrond** au sud-est, **Lignières** au sud-ouest (cf. carte 9).

1.Le Cher à Saint-Florent-sur-Cher

2.Plateau de grands cultures délimité par des boisements. Vue vers l'ouest depuis la RD3 au sud-ouest de Vallenay

3.Forêt de Thoux

4.Bocage près de Pruniers

5.Plateau ponctué d'habitat (vue vers le nord depuis les Gabillons)

SD4 - 752

RELIEF

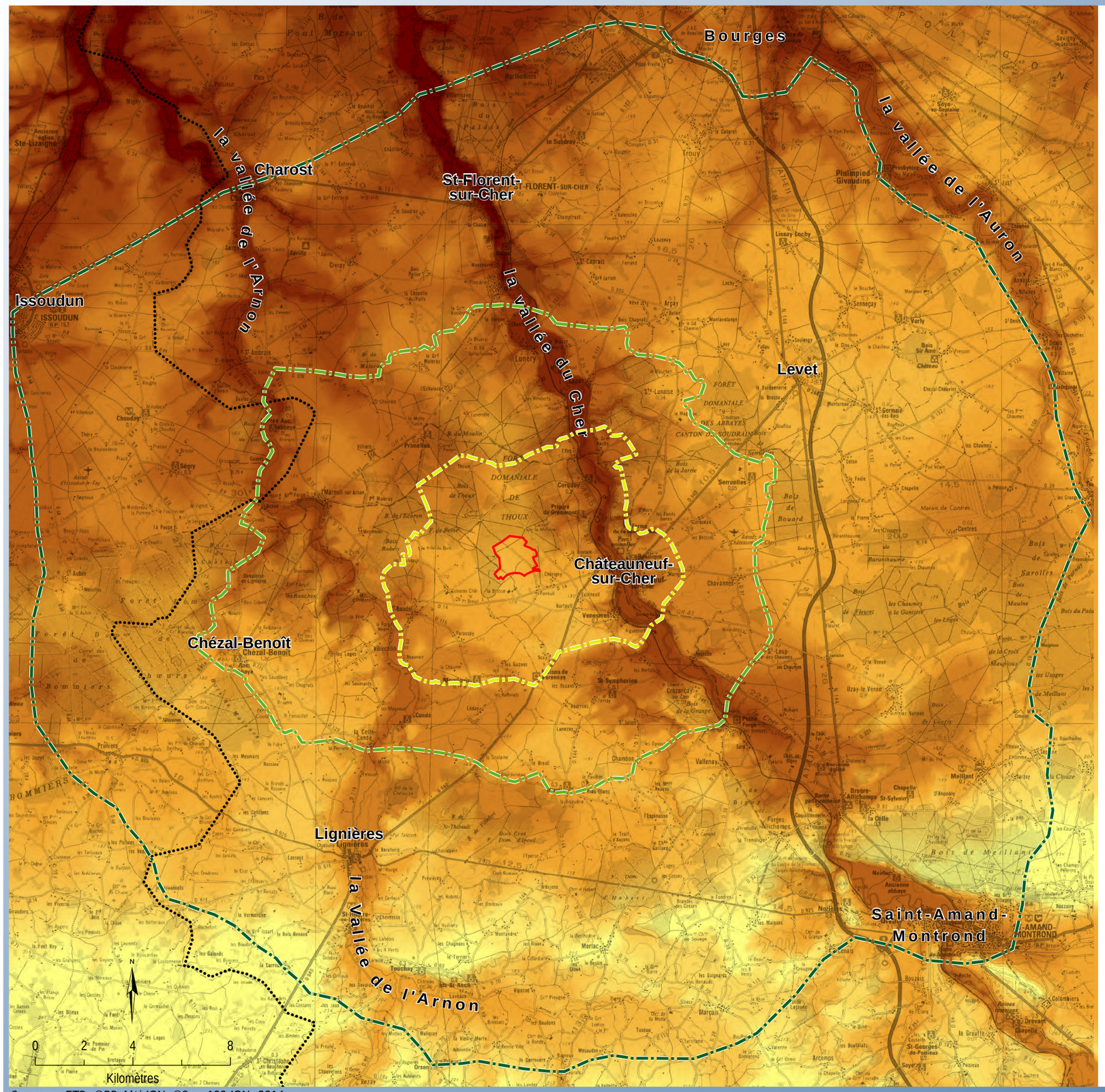

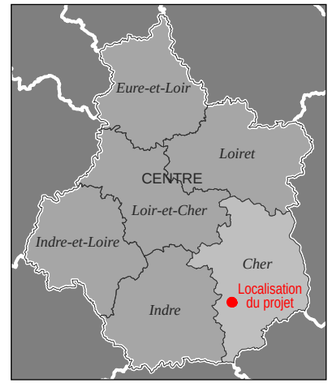

Zone potentielle d'implantation

Périmètre

- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Limite départementale

Altitude en mètres

300
250
200
150
120

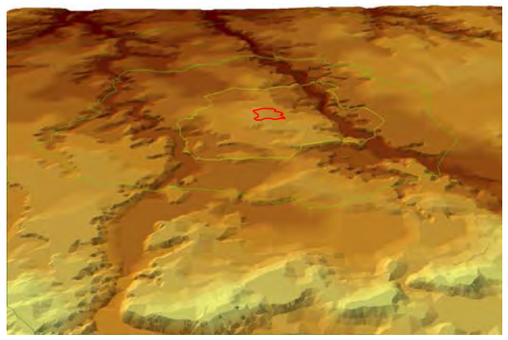

énergies et territoires développement

Sources : ETD, ©BD Alti IGN, ©Scan100 IGN, 2014.

Carte 7 : Relief

BOISEMENTS

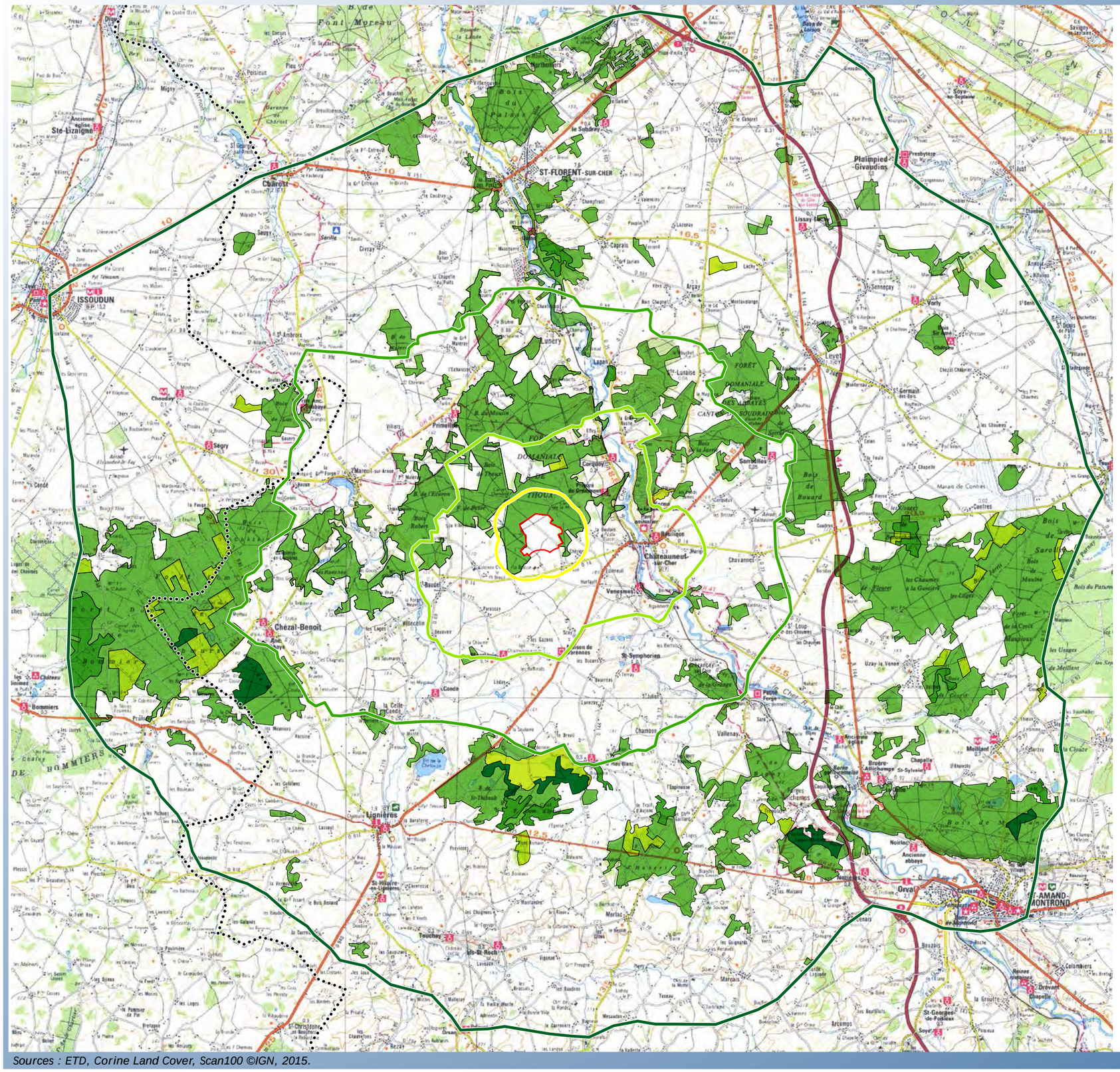

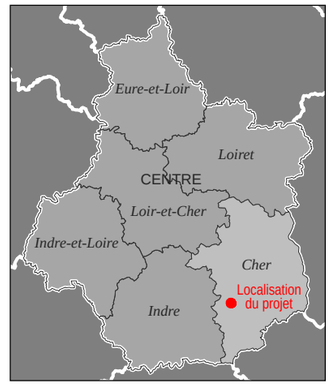

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude

- Immédiat
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Boisements

- Feuillus
- Connifère
- Forêts mélangées
- Végétation arbustive en mutation

N

0 2 4 8

Kilomètres

Sources : ETD, Corine Land Cover, Scan100 ©IGN, 2015.

Carte 8 : Boisements

Répartition des infrastructures de communication

L'aire d'étude est traversée par des axes routiers majeurs. Ils relient les villes de l'aire d'étude (cf. carte 9).

- l'**autoroute A71** qui traverse l'est du périmètre d'étude éloigné dans un axe nord / sud reliant Bourges à Saint-Amand-Montrond puis Montluçon plus au sud,
- la **RD2144** qui suit l'autoroute A71
- la **RN151** qui traverse le nord du périmètre d'étude éloigné dans un axe ouest / est reliant Issoudun à Bourges,
- la **RD940** qui traverse l'aire d'étude du nord-est (liaison avec la RD2144 à Levet) au sud-ouest (Lignières puis La Châtre plus au sud-ouest). C'est l'axe majeur **le plus proche du site étudié** (à environ 2 km),
- la **RD925** qui traverse le sud du périmètre d'étude éloigné dans un axe ouest / est reliant Lignières à Saint-Amand-Montrond.

Le **site** étudié n'est **pas limitrophe à ces axes routiers majeurs** et n'est pas **traversé par une route mais par des chemins agricoles.**

Ces axes sont complétés par un réseau comprennant des routes princiales et locales qui desservent l'habitat dispersé. Peuvent être citées la **RD35** qui **suit la vallée du Cher** entre Saint-Florent-sur-Cher, Châteauneuf-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond, et la **RD14** qui relie Châteauneuf-sur-Cher à Mareuil-sur-Arnon et passe **au sud du site étudié.**

Aux routes s'ajoute la **ligne ferroviaire** Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

6.A71 près de St-Loup-des-Chaumes. Vue vers le sud.

7.Ligne à haute tension à l'est du site étudié. Vue depuis Corquoy.

Lignes électriques, pylônes et châteaux d'eau

Plusieurs lignes électriques haute-tension traversent le territoire étudié et se lisent dans le paysage (cf. carte 9). Il en est de même pour certains châteaux d'eau.

Deux lignes traversent le plateau du périmètre rapproché dans un axe nord / sud, de part et d'autre du site étudié.

Parcs éoliens

L'inventaire des parcs éoliens a été réalisé à partir des informations fournies par la DREAL (cf. tableau 2 et carte 10). **Aucun n'est présent dans le périmètre rapproché.**

8.Parcs du bois de Ballay et de Forge

Parc éolien	Etat	Périmètre d'étude	Localisation par rapport au site étudié	Distance approximative au site étudié
Parc éolien de la Plaine	Accordé	Intermédiaire	sud	6 km
Parc éolien de Forge	Construit	Intermédiaire	nord-ouest	7,8 km
Parc éolien du Bois Ballay	Construit	Intermédiaire	nord-ouest	7,5 km
Parc éolien de Saint-Ambroix	Accordé	Intermédiaire	nord-ouest	9,5 km
Parc éolien de Chaussée César	Construit	Eloigné	nord / nord-ouest	11,5 km
Parc éolien des Joyeuses	Construit	Eloigné	nord-ouest	18 km
Projet éolien de Vallenay	Accordé	Eloigné	sud-est	10,5 km
Projet éolien d'Ids-St-Roch et de Touchay	Accordé puis annulé	Eloigné	sud	12,5 km

Tableau 2 : Inventaire des parcs éoliens dans le périmètre éloigné (source : VSB, été 2018)

SD4 - 755

INFRASTRUCTURES

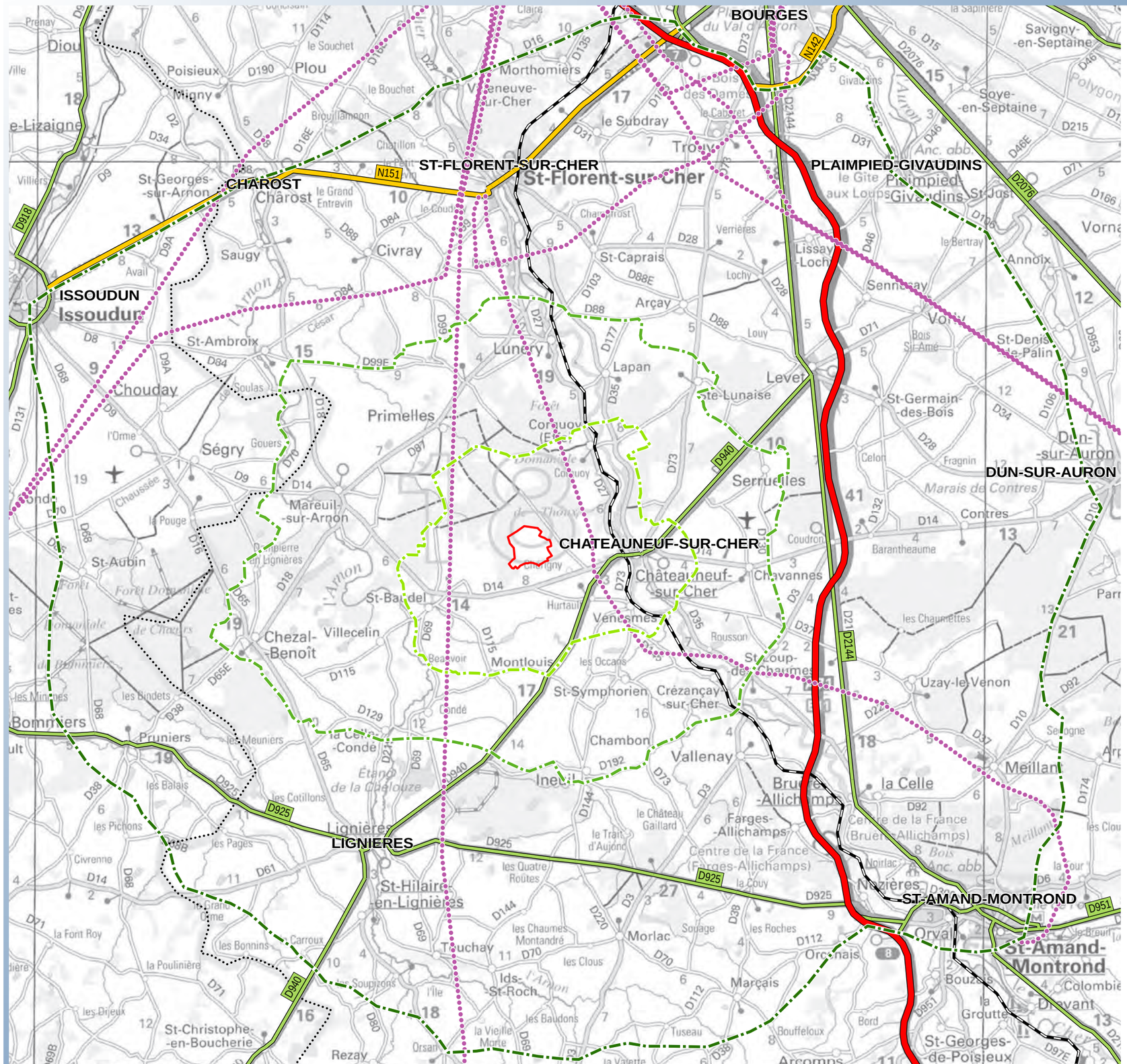

énergies et territoires développement

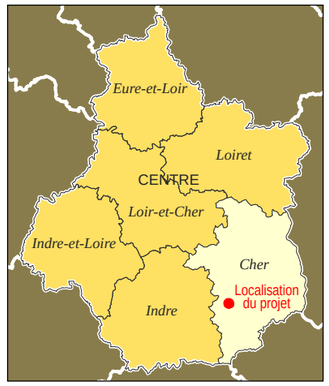

Zone potentielle d'implantation

Périmètres
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Routes majeures
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Voie ferrée

Lignes haute tension

Limite départementale

N

0 1 2 4
Kilomètres

Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2015.

Carte 9 : Infrastructures

CONTEXTE EOLIEN

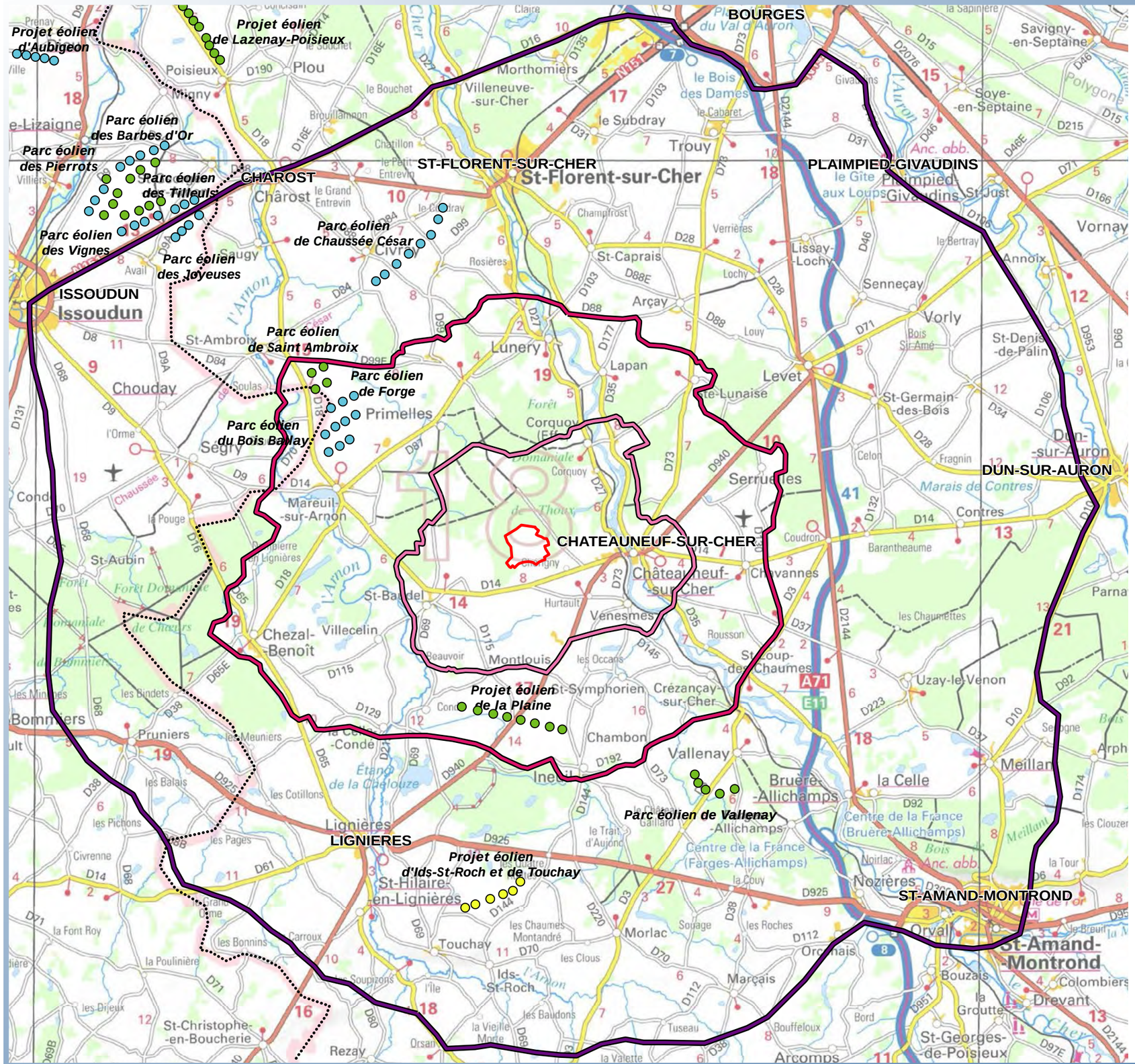

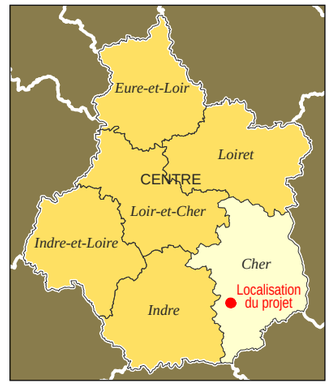

Zone potentielle d'implantation

Périmètres
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Contexte éolien
- Parcs construits
- Projets accordés
- Projet accordé annulé

Limite départementale

0 1 2 4
Kilomètres

Sources : ETD, DREAL Centre, Scan100 ©IGN

Carte 10 : Contexte éolien

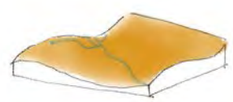

Relief et hydrographie

Végétation

Habitat et infrastructures

Schéma 2 : Les composantes paysagères

Un site qui s'inscrit **entre Bourges, Saint-Amand-Montrond, Issoudun et Lignières** dans le département du Cher.

Un relief de **plateau aux ondulations douces**, traversé par un r**éseau hydrographique dense**, dont les vallées du **Cher** à l'est du site et celle de l'**Arnon** à l'ouest.

Un paysage de **plateau de grandes cultures avec des massifs boisés**, avec un bocage relictuel qui se densifie au sud.
Un **contraste** entre le **plateau** et les **fonds de vallée** (végétation, organisation des vues...).

Un **habitat dispersé** en bourgs, hameaux et fermes isolés. **Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond, Issoudun et Lignières** dans le **périmètre éloigné. Châteauneuf-sur-Cher** dans le **périmètre rapproché.** Bourges à environ 23 km du site au-delà du périmètre éloigné.

Plusieurs **parcs éoliens existants** dans le **périmètre éloigné,** en recul du site étudié (**> 7,5 km** parcs du bois de Ballay et de Forge près de Mareuil-sur-Arnon). **Un parc accordé** (parc de la Plaine) **à environ 6 km** au sud.

Un territoire traversé par de **nombreuses routes** desservant un **habitat dispersé**. **Grandes infrastructures de communication** reliant les villes de l'aire d'étude, avec la **RD940 la plus proche** du site étudié à environ 2 km.

SD4 - 758

I.2. L'organisation du paysage et des vues

I.2.2. Unités paysagères

Définition
Une unité paysagère est définie comme une portion de territoire présentant une homogénéité dans l'agencement des éléments qui la composent (relief, végétation, hydrographie, bâti) donnant lieu à une ambiance spécifique et à la définition d'une identité paysagère.

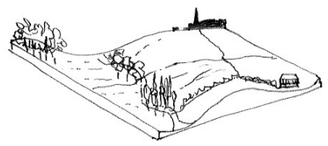

Unité paysagère

Schéma 3 : Définition des unités paysagères

Les unités paysagères définies sur le territoire sont présentées ci-après (Cf. Carte 11).
Le **site** étudié s'inscrit **dans l'unité paysagère «Bocage boisé de Châteauneuf»** limitrophe au sud avec la **«plaine bocagère de Châteauneuf»** et à l'est avec la **vallée du Cher,** à l'ouest avec celle de **l'Arnon.**

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, ce sont les **variations de répartition des boisements, des plaines de grandes cultures et du bocage qui créent les différents types de paysages.**

Le périmètre rapproché s'étend dans un paysage mixte de bocage, de bois et plaine, délimité au nord et au sud par des massifs forestiers. La **différence est faite** entre ***les bocages boisés et les paysages de plaine et bocage.*** Ces derniers sont généralement des figures d'altération du bocage, ce sont des paysages nés de la gestion agricole, alors que les bocages boisés sont issus des conditions de milieu et en tout premier lieu de la géologie.

Le bocage est résiduel à l'échelle du périmètre rapproché, et concerne plutôt les parcelles proches des bourgs et les vallées. **Au sud**, la présence du **bocage** s'accentue (Boischaut méridional, Boischaut sud).

Au nord, le territoire est caractérisé par des **plaines de grandes cultures**.

Le bâti est réparti en nombreux hameaux qui s'ajoutent aux bourgs. La répartition de ces hameaux est plus dense au sud dans les paysages bocagers qu'au nord dans les paysages d'openfields. S'ajoutent aussi des fermes isolées notamment dans les plaines de grandes cultures.

Les paysages faisant l'objet d'une **plus forte reconnaissanc**e sont **les vallées et le bocage (Boischaut)**. Le **marais de Contres** possède aussi un **intérêt paysager** par son unicité dans les paysages de plaine et bocage de l'aire d'étude.

Les types de paysages inventoriés à l'échelle de l'aire d'étude sont présentés ci-après. Leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution sont abordées. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique (I.2.3.).

Les illustrations sont localisées sur la carte 12. Le site étudié est localisé approximativement sur les photographies. Les photomontages de la partie III relative aux impacts présenteront le projet éolien précisément. Les coupes topographiques rendent compte de l'organisation du relief et localisent précisément le site étudié. L'axe des abscisses représente la distance, celui des ordonnées l'altitude. La représentation de l'altitude est parfois faite avec un facteur d'exagération pour mieux lire les ondulations fines du relief.

Les thématiques relatives aux sites patrimoniaux et touristiques sont traitées dans des parties spécifiques (I.3.1. et I.3.2.).

SD4 - 759

UNITES PAYSAGERES

énergies et territoires développement

Zone potentielle d'implantation

Périmètre d'étude
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Limite départementale

Routes principales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

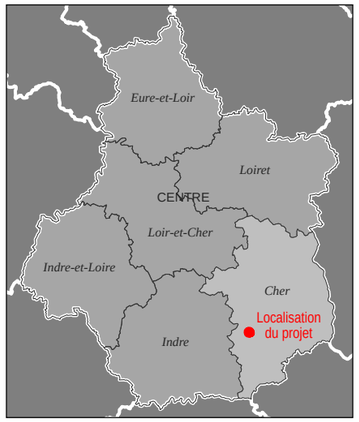

Les unités paysagères
- Les paysages urbanisés
- Les paysages de vallée

Les paysages de plaine
- La plaine d'Arnon
- La plaine méridionale de Bourges
- La plaine aux vastes horizons

Boischaut méridional
- Le pays des ormes

Les paysages mixtes de plaines et bois
- L'interfluve entre Cher et Arnon
- La plaine boisée d'entre Cher et Auron
- Le polygone de tir de Bourges

Champagne berrichonne
- La Champagne, la plaine d'Issoudun
- La Champagne, la plaine d'Ardentes

Les paysages forestiers
- L' îlot boisé de Saint Florent
- Le croissant boisé de Meillant

Les paysages forestiers humides
- Les marais de Contres

Les paysages de relief
- Le coteau de Saint-Amand

Les paysages de plaine et bocage mêlés
- La plaine bocagère de Châteauneuf

Les paysages de bocage
- Le bocage sévère
- La clairière de Meillant
- Le grand bocage à l'état de traces

Les paysages de bocages boisés
- Le bocage boisé de Châteauneuf
- Le bocage boisé du Boischaut sud

N

0 2,5 5 10

Kilomètres

Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2014.

Carte 11 : Unités paysagères

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS

énergies et territoires développement

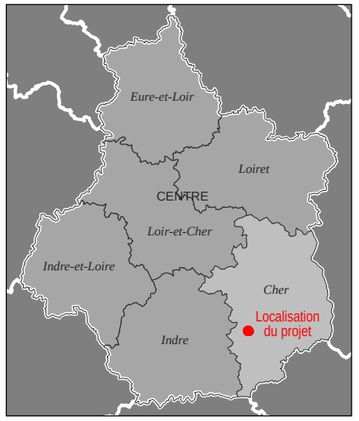

Zone potentielle d'implantation

Périmètre d'étude
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Limite départementale

Routes principales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Illustrations
- 30 Photographie
- 98 Photographie (patrimoine / tourisme)
- coupe 1 Coupe

N

0 2,5 5 10
Kilomètres

Sources : ETD, Scan100 ©IGN

Carte 12 : Localisation des illustrations

Le coeur de l'aire d'étude : des paysages de plaines, de bocage et de bois

Les paysages de bocages boisés

Cet ensemble s'étend **dans le coeur de l'aire d'étude et dans le périmètre rapproché, et comprend le site étudié.**

Cette unité a la forme d'un croissant ouvert vers l'est qui est **limité par la vallée du Cher** et entoure un espace où se mêlent plaine et figures bocagères (paysages de plaine et bocage mêlés).

Il s'agit de secteurs de tradition herbagère comportant une trame de haies dans lesquels les bois occupent une proportion importante du parcellaire. **L'espace boisé** concerne en effet **entre un tiers et une moitié de l'unité** (source Atlas des paysages)**,** comprenant massifs forestiers (forêt de production, feuillus, chêne) et bosquets ponctuant l'espace agricole. Cinq massifs domaniaux sont présents, la forêt de Thoux, le bois du Moulin et le bois de l'Ecoran au nord, les forêts d'Habert et d'Inault au sud. La limite ouest est marquée par le massif des forêts domaniales de Chœurs dans le Cher et Bommiers dans l'Indre qui occupe une superficie de plus de quinze cents hectares. La plupart des boisements sont desservis par un système d'allées forestières qui offrent l'image de la forêt jardinée.

Au sud et à l'est, l'espace ouvert est dominé par les **prairies** (élevage bovin, caprin) tandis qu'**au nord** les **parcelles de grandes cultures** (céréales, tournesol) **se mêlent à des prairies** (surtout prairies de fauche), signalant la **transition avec les plaines de grandes cultures.**

Cette transition paysagère se lit aussi dans la **trame bocagère qui se délie** lentement en allant du sud vers nord, les parcelles agrandies annonçant les grands espaces d'openfield au nord. Au sud et à l'est, des **secteurs de zones humides** sont observés, avec des étangs.

L'omniprésence des bois induit le **ressenti d'un paysage toujours fermé**: il existe dans toutes les directions un **arrière-plan boisé, plus ou moins proche**. Les **bois découpent aussi les vues en plans, et apportent de la profondeur de champ.**

9.Bocage relictuel et bois (Petit Breuil)

10.Route traversant les bois. RD940 au nord de Lignières.

11. Vue vers le nord-est depuis la route RD65 entre Lignières et Chezal-Benoît. Vue courte avec arrière-plan boisé. Vue en direction du site étudié vers le nord-est.

12. Vue vers le nord et l'est depuis la route majeure RD925 entre Lignières et Saint-Amand-Montrond. Vue courte avec arrière-plan boisé. Vue en direction du site étudié vers le nord.

13.Espaces de grandes cultures et bois. Vue vers le nord-est et sud-est en direction du site étudié depuis la RD87 au sud-ouest de Primelles

SD4 - 762

Le coeur de l'aire d'étude : des paysages de plaines, de bocage et de bois

Les paysages de plaine et bocage mêlés

Cet ensemble s'étend **dans le coeur de l'aire d'étude et dans le périmètre rapproché.**

Ce type de paysage correspond à l'un des derniers stades du démembrement des structures bocagères. Quelques portions de haies se juxtaposent avec des espaces totalement ouverts et des îlots bocagers conservés. Ces paysages mixtes témoignent de l'**évolution des terroirs herbagers vers des terres labourées.**

14. Paysage de plaine avec des boisements. Vue vers le nord-ouest depuis la RD73 au nord de Chambon

La plaine bocagère de Châteauneuf **se situe à la transition des paysages bocagers au sud-ouest** (Boischaut) **et des paysages ouverts des plaines d'openfield au nord** (Champagne berrichonne, plaine d'Arnon). Elle s'étend **entre les vallées du Cher et de l'Arnon** et constitue une clairière insérée dans les paysages du bocage boisé qui marquent l'extrémité septentrionale du Boischaut.

Le relief est légèrement ondulé, avec des vallons argileux humides ponctués d'étangs, séparés par de petites portions de plateaux marneux plus secs. Les sols argileux plus profonds sont le support d'une alternance de pâtures, de prairies de fauche et de petits bois.

Dans cet ensemble aussi, les **vues comprennent toujours des boisements en arrière-plan.**

15.Paysage de plaine avec des boisements. Vue vers le nord-est depuis la RD940 au sud de Montlouis

16. Vue vers l'est depuis la RD2144 à Coudron

Les paysages mixtes de plaines et de bois

Cet ensemble s'étend **dans le nord-est de l'aire d'étude dans les périmètres éloigné à rapproché.**

Cela concerne l'unité de la **plaine boisée entre les vallées du Cher et de l'Auron,** avec le massif forestier de Soudrain. La forêt de Thoux créé l'horizon des vues vers l'ouest, la forêt de Meillant au sud. La transition se fait avec la plaine méridionale de Bourges au nord, sans massifs forestiers.

17. Plaine boisée (RD2144 au sud de Levet, vue vers le nord). Front boisé proche.

A l'ouest, la plaine boisée comprend des e**spaces ouverts définis par des lisières découpées.** La partie orientale est une **plaine ouverte** dans laquelle se trouvent des **bois et boqueteaux.** Le tracé de l'**autoroute A71** agit comme l'axe de symétrie, d'un côté les horizons sont courts, limités par les lisières des bois sur lesquelles vient battre la mer des champs de céréales, et de l'autre l'horizon s'ouvre jusqu'à la limite lointaine que constitue la galerie forestière qui accompagne la vallée de l'Auron.

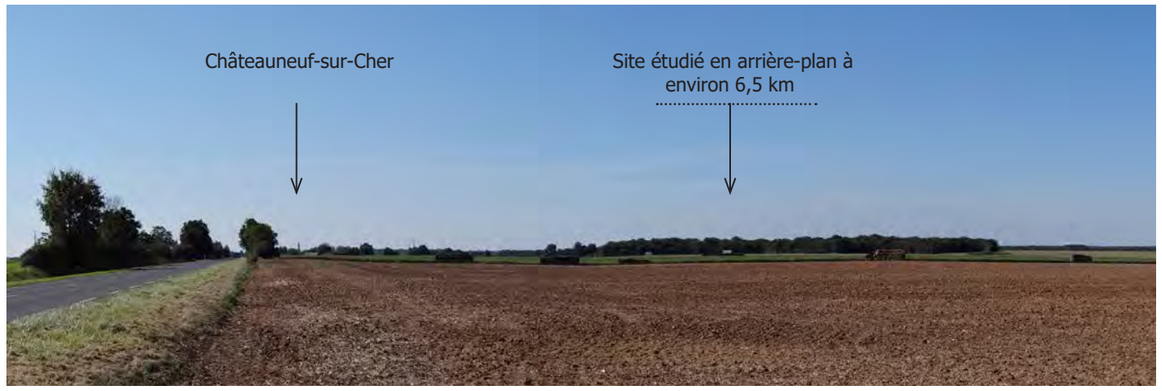

18. Plaine boisée. Vue avec arrière-plan boisé. Vue vers le sud-ouest et l'ouest en direction du site étudié depuis la RD940 entre Levet et Châteauneuf-sur-Cher.

19.Plaine boisée (RD2144 au sud de Jariolle, vue vers le nord-ouest). Vue lointaine avec arrière-plan boisé.

SD4 - 763

Les paysages de plaines au nord et la Champagne berrichonne au nord-ouest (Issoudun)

Cet ensemble s'étend **dans le périmètre éloigné au nord.**

A l'échelle de l'aire d'étude ces plaines s'étendent **à l'est d'Issoudun et sud / sud est de Bourges.** Ces unités de la **champagne berrichonne, de la plaine d'Arnon et de la plaine méridionale de Bourges** constituent un ensemble **délimité au sud par les massifs forestiers** (d'ouest en est : Chœurs, Pommiers, Thoux, Soudrain).

Ces paysages sont caractérisés par des e**spaces ouverts de grandes cultures** (céréales, oléagineux), qui induisent des **vues larges et lointaines**, ponctuées de bosquets. Les vues sont toujours **délimitées par un arrière-plan boisé**. Plusieurs **parcs éoliens** sont en exploitation.

Les **vallées de l'Arnon, du Cher et de l'Auron** constituent des **cordons boisés,** contrastant avec la plaine. **Issoudun, Charost et Saint-Florent-sur-Cher** sont bâtis **dans les vallées.**

20.Plaine et autoroute A71 (près de Lissay-Lochy. Vue vers le sud)

21.Parc éolien de Forge et du bois Bellay

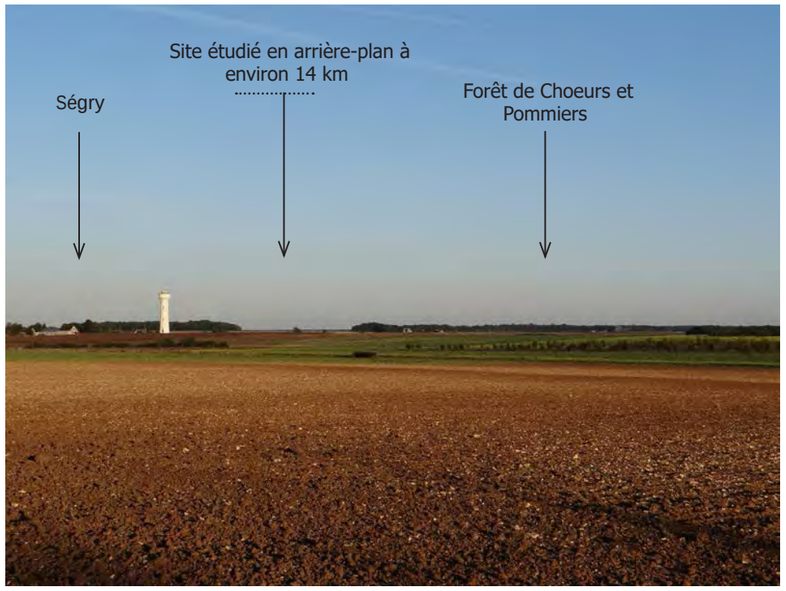

22. Exemple de vue lointaine sur le site étudié depuis les paysages de plaine au nord. Horizon forestier au sud depuis la champagne berrichonne (sur RD16 près de Ségry).

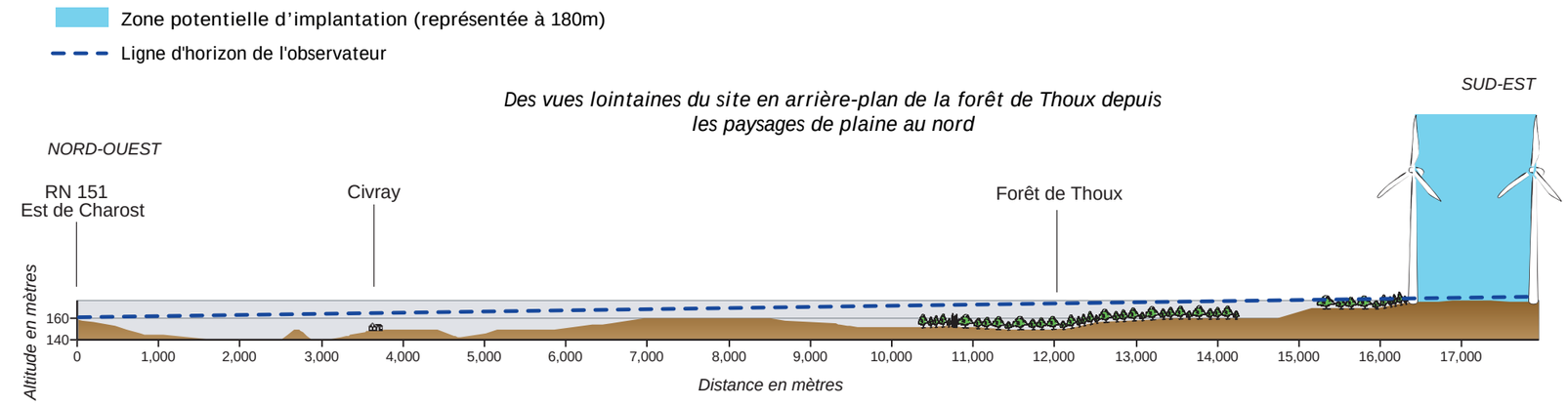

Coupe 1

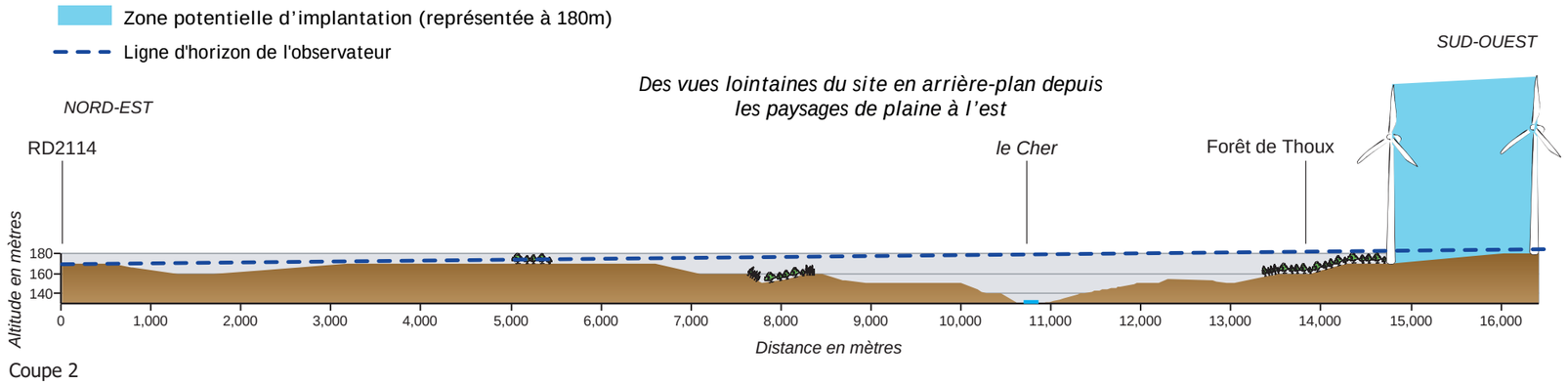

Coupe 2

23. Exemple de vue lointaine sur le site étudié depuis les paysages de plaine à l'est. Vue depuis la RD2144 au sud de Lissay-Lochy

SD4 - 764

Le sud de l'aire d'étude : les paysages de bocage

Les paysages de bocage

Cet ensemble s'étend **dans le périmètre éloigné**, au sud et sud-est.

Au sud d'un axe Saint-Amand-Montrond / Lignières, le bocage apparaît (unité du paysage de bocage sévère). Cet ensemble regroupe aussi la clairière bocagère autour de Meillant.

Les haies sont composées d'une strate arborée et d'une strate arbustive. Les parcelles sont majoritairement exploitées en prairies (élevage bovin, caprin), auxquelles se mêlent des parcelles cultivées.

Les **vues** sont **conditionnées par la végétation**. Les **vues les plus dégagées** sont **composées de plusieurs plans créés par les haies.**

Le Boischaut méridional

Cet ensemble s'étend en limite sud-ouest **dans le périmètre éloigné.**

Le bocage du Boischaut a pratiquement conservé sa structure originelle avec des **petites parcelles de prairies encloses de haies étagées**, composées par une strate arborée (chêne pédonculé et frêne, saule taillé en têtard dans les fonds de vallons), et une strate arbustive.

Les **vues** y sont **conditionnées par le bocage.**

24.Bocage au nord de Meillant (vue vers l'ouest depuis la RD18)

25.Bocage à l'est de Pruniers sur la RD925

Les paysages forestiers

Les paysages forestiers

Cet ensemble s'étend **dans le périmètre éloigné**, à l'est. Cela concerne le **territoire boisé autour de Meillant**.

Comme dans les autres massifs, les forêts sont composées de feuillus (chêne) et desservies par des chemins d'exploitation géométriques. Ce sont des paysages fermés qui offrent en période de végétation d'infinis jeux d'ombre et de lumière le long des percées linéaires des routes et des allées forestières.

La lisière de ces massifs est fortement découpée en raison du découpage foncier en petites propriétés. Il existe ainsi un intime **mélange entre des poches agricoles et la masse forestière**, qui font un des attraits de ce paysage, en lui offrant une complexité de formes et des contrastes de matières et de textures.

Depuis les ensembles paysagers voisins, ces forêts créent l'arrière-plan.

26. Forêt de Meillant (RD10)

Les paysages forestiers humides : les marais de Contres

Cet ensemble s'étend **dans le périmètre éloigné**, à l'est.

Cet ensemble se découvre en perception immédiate. Il est localisé **à l'ouest de Dun-sur-Auron**. **Praires humides ponctuées d'arbres têtards** (élevage bovin), réseau de **haies**, définissent cet ensemble aux **vues courtes.**

Il correspond à **d'anciens milieux marécageux assainis**. L'eau est évoquée pour la présence d'une végétation spécifique (peupliers, saules...).

Les marais de Contres est **défini d'intérêt paysager dans l'Atlas des paysages** pour sa particularité dans un contexte entre plaine de grandes cultures et bocage.

27. Marais de Contres (RD14)

28. Marais de Contres, vue vers l'ouest depuis la RD14)

SD4 - 765

La vallée de l'Auron

Cette vallée s'inscrit **en limite est du périmètre éloigné.**

Au sud de Dun-sur-Auron, la **vallée étroite** chemine dans une succession de **paysages bocagers** plus ou moins fermés et de zones boisées. Elle s'inscrit dans la trame végétale existante.

Au nord de Dun, l'Auron fait son entrée dans la plaine de Champagne Berrichonne et son unique affluent est le ruisseau qui draine les eaux du marais de Contres. La **vallée s'élargit** et la rivière ondule en amples méandres jusqu'à Bourges, où elle se jette dans l'Yèvre. Dans cette séquence, la vallée apparaît souvent comme le **seul milieu arboré dans l'immense paysage d'openfield.**

Le bras du **canal de Berry** qui rejoint la vallée de l'Yèvre puis celle du Cher emprunte en partie la vallée de l'Auron. Ce canal de l'Auron, aujourd'hui déclassé est partiellement asséché sur certains tronçons en particulier dans l'arrivée sur Bourges.

29. l'Auron à Dun-sur-Auron

30. Vue vers l'ouest depuis la RD28 à la sortie ouest de Dun-sur-Auron. Vue en direction du site étudié délimitée par l'horizon boisé créé par le marais de Contres.

La vallée de la Marmande et le paysage de relief : coteau de Saint-Amand

Cette vallée, dans laquelle d'implante la ville de Saint-Amand-Montrond, est comprise **en limite sud-est du périmètre éloigné et s'étire vers l'est.**

Elle présente un **coteau nord marqué**, occupé par la **forêt de Meillant** à l'échelle du périmètre éloigné.

Ce relief marque fortement le site urbain de Saint-Amand et met en scène les différents états des paysages du Boischaut : forêts, bocages denses et bocages qui peu à peu s'ouvrent et se transforment.

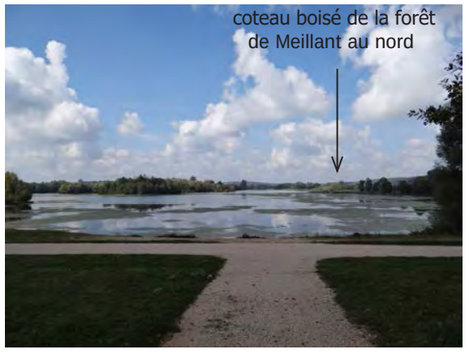

31. Lac de Saint-Amand, vue vers l'ouest

32. Saint-Amand-Montrond dans la vallée, vue depuis la butte de Saint-Amand

SD4 - 766

La vallée de l'Arnon

Cette vallée définit la limite ouest du périmètre rapproché et est comprise **dans les périmètres éloigné et intermédiaire.**

L'Arnon traverse le département du Cher du sud au nord sur sa frange occidentale et côtoie, entre Lignières et Graçay la frontière avec l'Indre.
L'aire d'étude est **concernée par deux séquences** de la vallée :
- une **vallée bocagère** s'appuyant sur des **limites topographiques nettes au sud de Lignières** (versant nord marqué),
- et une **vallée plus évasée au nord entre Lignières et Charost**, où elle se lit comme un **ruban de verdure** (lecture de la vallée par la ripisylve dans des espaces cultivés ouverts).

Plusieurs bourgs sont présents dans la vallée (Lignières, Mareuil-sur-Arnon, Charost…). Au coeur de la vallée, les **vues** sont globalement **courtes** sous l'influence de la végétation.

33. Vallée de l'Arnon, vue vers l'est depuis la RD65 au sud de Lignières.

34. Vallée de l'Arnon sur la RD219 au nord de Lignières. Vue vers le nord.

35.Vallée de l'Arnon depuis l'ouest sur la RD115 à Villecelin. Vue vers l'est.

36.Vue depuis l'ouest de la vallée de l'Arnon sur la RD9 à l'ouest de Mareuil-sur-Arnon

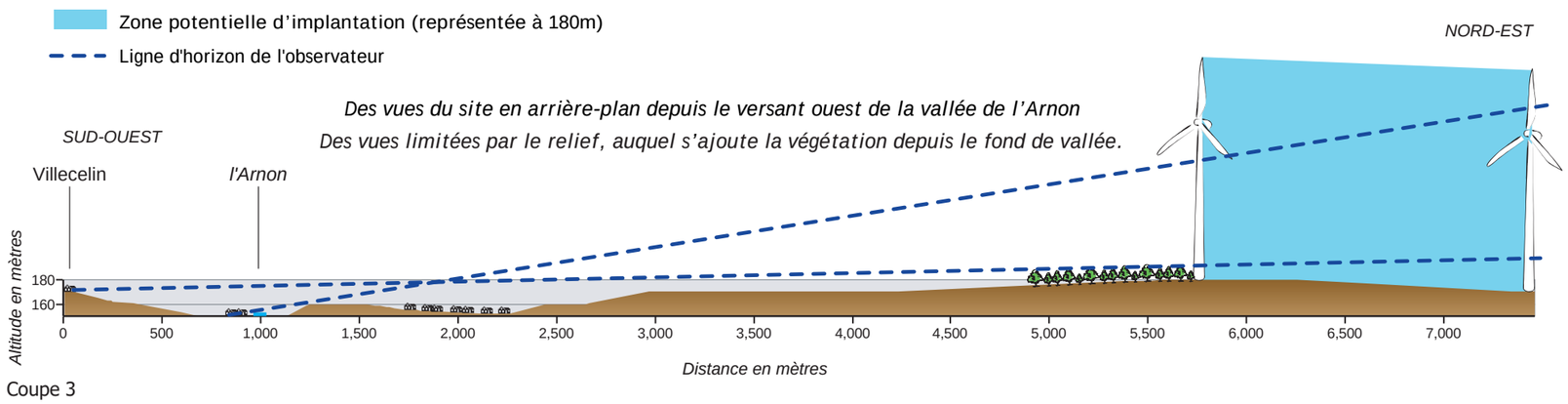

Coupe 3

La vallée du Cher

La vallée du Cher est comprise **dans les périmètres rapproché, intermédiaire et éloigné.**

Venant du Massif Central, la rivière traverse le département du sud au nord et offre une perception de sa diversité paysagère : vallée bocagère, vallée boisée, vallée dans la plaine, vignoble…
A l'échelle du périmètre éloigné, la vallée présente **plusieurs séquences** :

o **Au sud, près de Saint Amand-Montrond** la vallée traverse des paysages bocagers et se définit comme une **vallée discrète et intimiste** qui ne se distingue que très peu de son contexte.
La vallée du Cher s'individualise réellement au nord de Saint-Amand-Montrond, lorsqu'elle perce la cuesta près de Bruère-Allichamps, présentant alors une configuration de gorge, le bourg de Bruères étant bâti sur le haut de versant est.

o **la «vallée bocagère» de Bruère-Allichamps à Châteauneuf-sur-Cher.**
Au nord de Bruère-Allichamps, la vallée est ensuite **évasée**, occupée par des **parcelles bocagères** à la trame plus dense que dans la plaine de Châteauneuf. La vallée constitue ainsi une **relique du bocage des unités paysagères de plaine et bocage qu'elle traverse**. Ceci s'explique à la fois par la topographie et par la nature des sols du fond de vallée.

o **la «vallée aux bois» de Châteauneuf à Sainte-Thorette**, avec la ville de Saint-Florent-sur-Cher.
A partir de Châteauneuf, la **vallée s'encaisse** et traverse un paysage structuré par de nombreux boisements. La **vallée se referme et s'isole** de l'extérieur. Châteauneuf, avec ses maisons étagées sur les versants, dominées par son château marque clairement la porte d'entrée dans cette séquence fermée.
La vallée se caractérise par des versants marqués, toujours coiffés de bois et un thalweg relativement étroit dans lequel serpente la rivière, entourée d'un fine ripisylve au milieu de prairies humides souvent ponctuées de vieux arbres têtards. Ces prairies montrent des signes de déprise ; le milieu tend à se refermer davantage.

o **la « vallée des sablières » au nord de Saint-Florent-sur-Cher**.
Au nord de Saint-Florent, le fond de vallée est plus large et la rivière serpente en amples méandres. Les alluvions déposées dans les boucles fournissent des gîtes de graviers et de sables qui font l'objet d'une exploitation et sont reconvertis en plans d'eau.

37. Vue sur la vallée du Cher à Bruère-Allichamps (vue vers le nord-ouest)

38. Le Cher à Châteauneuf (vue vers le sud)

39. Vallée du Cher au nord de Châteauneuf (vue vers l'ouest depuis la RD35 au nord de la Grande Roche)

40. Vallée bocagère du Cher au sud de Châteauneuf (vue vers le nord-ouest depuis RD35

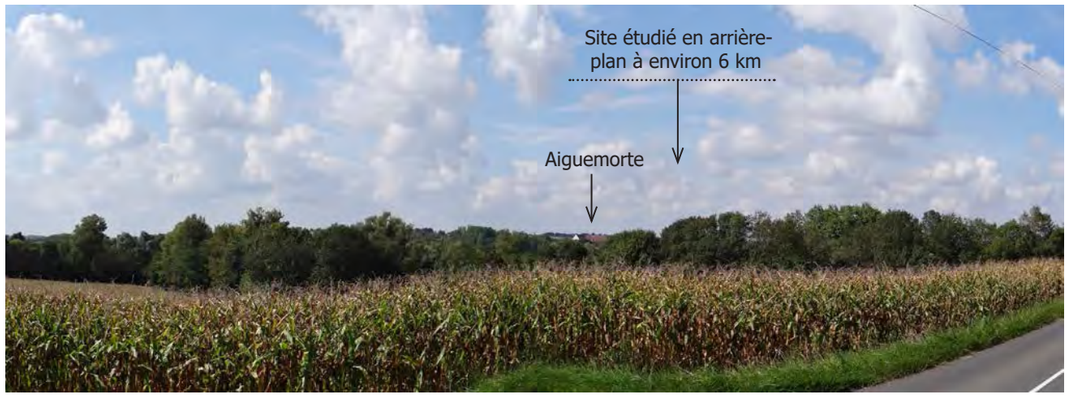

41. Vallée du Cher au sud de Châteauneuf. Vue vers le nord-ouest depuis la RD35

42. Vallée du Cher, au sud de Saint-Florent-sur-Cher. Vue vers le nord depuis la RD35.

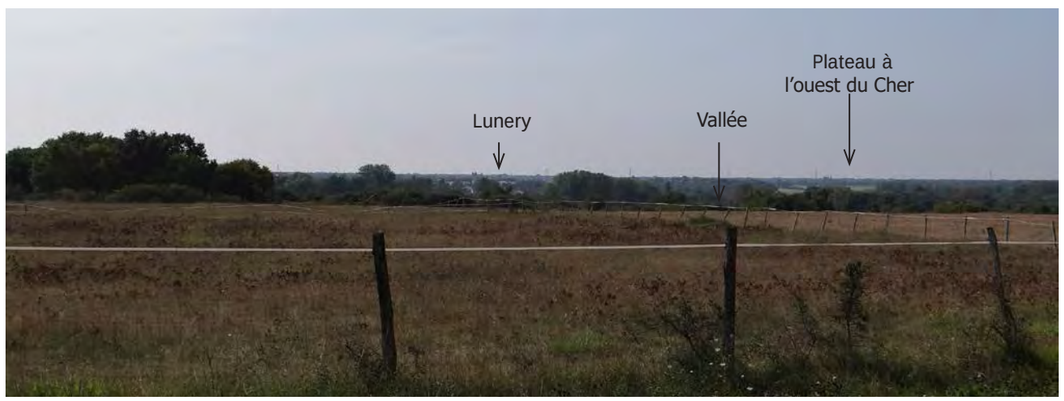

43. Vallée du Cher, au sud de Saint-Florent-sur-Cher. Vue vers l'ouest depuis la RD35.

SD4 - 768

I.2. L'organisation du paysage et des vues

Unités paysagères : Synthèse

Ensemble paysager	Enjeux	Sensibilité vis à vis du site étudié
Paysages de plaines, de bocage et de bois	Paysage mêlant bois, espaces de grande cultures et trame bocagère. Forêts d'exploitation. Reconnaissance sociale de la forêt (loisirs). **Intérêt paysager des secteurs bocagers** (plaine bocagère de Châteauneuf).	**Modérée.** Vues proches à lointaines sur le site étudié, sous l'influence de la distance, des jeux de relief, et des boisements qui conditionnent les vues. Boisements découpant les vues en plans, site majoritairement perçu avec des bois en plan intermédiaire. Site dans des parcelles de grandes cultures en limite de la forêt de Thoux qui s'étend au nord. Présence de parcs accordés et en instruction au sud.
Paysages de plaines	Paysage de plaine moins reconnu que celui des vallées, forêts et bocages.	**Faible** Espaces ouverts délimités par un front boisé. Vues lointaines du site en arrière-plan de ces bois. Présence de parcs éoliens au nord-ouest.
Paysages de bocage	Ensemble faisant l'objet d'une **reconnaissance sociale** et comprennant des **sites patrimoniaux et touristiques (Orsan, Meillant, Noirlac).**	**Faible** Vues conditionnées par la végétation. Vues lointaines du site en arrière-plan des bois depuis les lieux plus dégagés. Paysages bocagers éloignés du site étudié (Boischaut).
Paysages forestiers	Forêts d'exploitation. Reconnaissance sociale de la forêt (loisirs). Intérêt paysager du **marais de Contres.** Site patrimonial et touristique du **château de Meillant.**	**Faible** Vues conditionnées par les boisements. Vues lointaines du site en arrière-plan des bois depuis les lieux plus dégagés. Ensemble boisé autour de Meillant et marais de Contres éloignés du site étudié.
Paysages de vallées	Paysage faisant l'objet d'une **reconnaissance sociale** et d'une **valorisation touristique** notamment la **vallée du Cher.**	**Modérée pour les vallées proches** **Faible pour les vallées éloignées** Enjeux visuels très faibles à nuls depuis les fonds de vallée en s'éloignant du site étudié (Auron, Marmande, Arnon, Cher). **Vallée du Cher la plus proche** du site à **environ 2,5 km.**

Tableau 3 : synthèse des sensibilités des unités paysagères

SD4 - 769

I.2. L'organisation du paysage et des vues

I.2.3. Le contexte paysager proche

Paysage à l'échelle du site

Le site est compris dans l'unité paysagère du «bocage boisé de Châteauneuf» et plus précisément en limite du massif forestier de Thoux qui sépare la plaine méridionale de Bourges au nord de la plaine bocagère de Châteauneuf au sud.
Il est localisé **sur le plateau** dans des **parcelles agricoles** (grandes cultures). Il est **délimité au nord, est et ouest par la forêt de Thoux.** Des **chemins** agricoles le desservent.

44. Site étudié. Vue vers le Nord depuis le chemin agricole venant des Vaslins

Paysage à l'échelle du périmètre immédiat

La **forêt de Thoux délimite le site au Nord, à l'Est et à l'Ouest.** Le paysage ouvert de champs de grandes cultures est présent au Sud du site. La route **RD14** reliant Châteauneuf-sur-Cher à l'Est à Saint-Baudel à l'Ouest passe au Sud du site.

Le **site est éloigné des bourgs**, l'habitat du **périmètre immédiat** est composé de **hameaux et fermes** : la Brosse, les Girault, les Vaslins, le Poireuil, Chérigny**.**

Des vues proches du site s'observent depuis cet habitat et la RD14, avec lecture du site **en avant-plan de l'horizon boisé de la forêt de Thoux.** Les **perceptions les plus proches** du site concernent la **ferme et le château des Vaslins**, et plus particulièrement le château qui est tourné vers le site.

45. Château des Vaslins vu depuis le Nord

46. Ferme des Vaslins vu depuis le Nord

47. Vue vers le Nord depuis le chemin d'accès au château des Vaslins

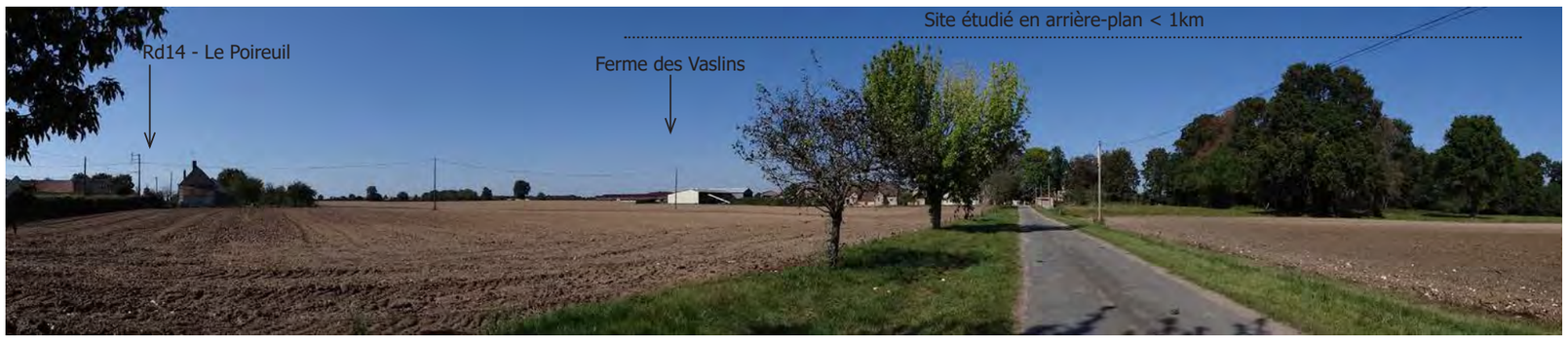

48. Vue vers le Nord depuis le chemin d'accès au hameau des Vaslins près de la RD14

SD4 - 770

énergies et territoires développement

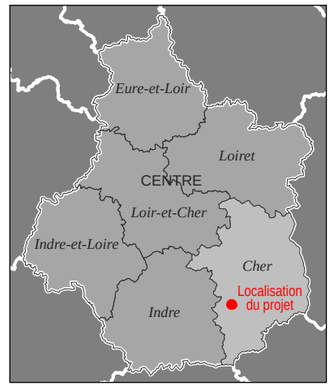

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude

Immédiat

Rapproché

Organisation du paysage

Forêt de Thoux, front boisé
Arrière-plan dans les vues vers le Nord depuis le périmètre rapproché

Vallée

Route majeure RD940

Route secondaire principale dans le périmètre rapproché

Ligne haute-tension

Bourg sur plateau

Bourg en vallée et haut de versant

Bourg en haut de versant

Habitat proche

N

0 0,5 1km

Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 13 : Contexte paysager rapproché

49. Vue vers le Nord depuis le chemin desservant Les Girault au Sud

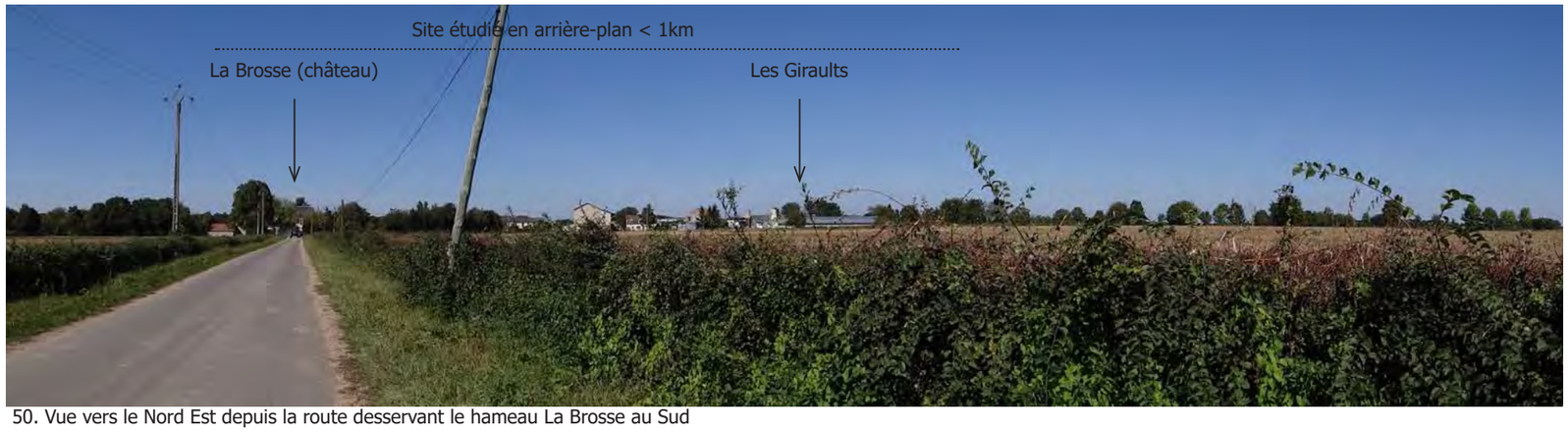

50. Vue vers le Nord Est depuis la route desservant le hameau La Brosse au Sud

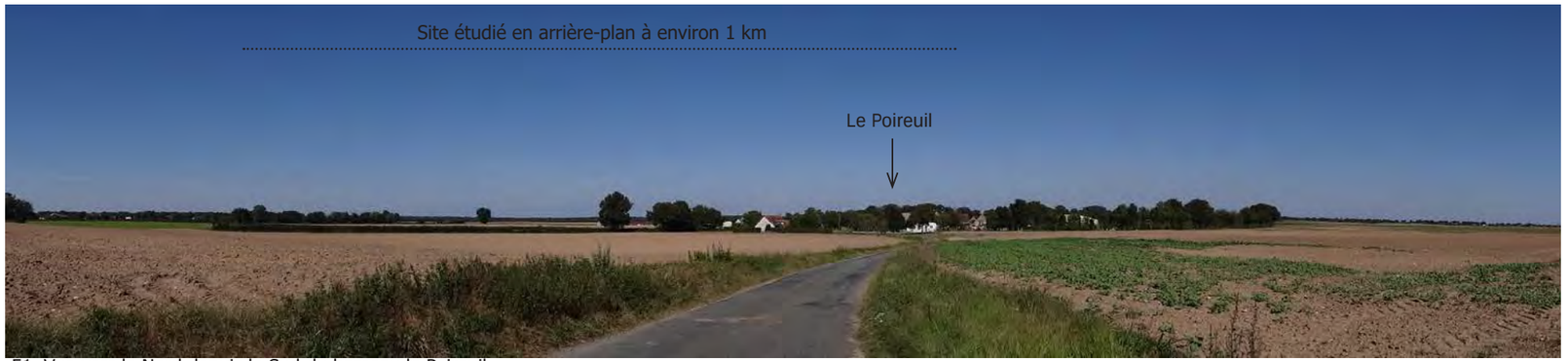

51. Vue vers le Nord depuis le Sud du hameau le Poireuil

52. Vue vers l'Ouest et le Nord depuis le hameau de Chérigny

Paysage à l'échelle du périmètre rapproché

Les caractéristiques de l'unité paysagère du «bocage boisé de Châteauneuf» (Nord du périmètre rapproché) et de la «plaine bocagère de Châteauneuf» (Sud du périmètre rapproché) s'appliquent au périmètre rapproché.

Le périmètre rapproché s'étend **dans la plaine**, avec la **vallée du Cher à l'Est et celle de l'Arnon à l'Ouest**. Ces vallées sont **discrètes et peu marquées dans le périmètre rapproché.**

Les routes

La **RD940** est l'**axe routier majeur** traversant ce périmètre. Elle relie Levet, Châteauneuf-sur-Cher et Lignières en traversant les paysages ouverts et la vallée du Cher à Châteauneuf-sur-Cher. Le site se lit dans les vues larges sur le paysage de grandes cultures cadrés au Nord par la forêt de Thoux.
S'ajoutent la **RD14** qui passe au Sud du site étudié avec des perceptions plus proches du site, et la **RD87** au Nord de la forêt de Thoux. Les **RD73 et RD35** empruntent la **vallée du Cher.**

53. Exemple de vue depuis la RD940 depuis le Sud

54. Exemple de vue depuis la RD14 depuis l'Ouest

55. Exemple de vue depuis la RD14 depuis l'Est au carrefour des routes desservant Ecléneuil et La Bouloie

SD4 - 773

L'habitat

Bourgs et fermes isolées ponctuent l'espace rural, ils sont desservis par un maillage de routes et chemins. **Châteauneuf-sur-Cher** est le bourg majeur du périmètre rapproché **à environ 3 km** à l'Est du site. S'ajoutent ceux de Venesmes, Corquoy, Saint-Baudel et Montlouis, avec de nombreux hameaux.

Bourgs et hameaux sont bâtis **dans la plaine, les vallées ou rebords de vallée.**

Le bourg de Venesmes et celui de Corquoy sont bâtis en haut du versant ouest du Cher, respectivement à environ 3,5 km au sud-est du site étudié et à 3 km au nord-est. A environ 3,5 km au sud-ouest, Saint-Baudel est localisé dans le vallon de l'Auzon affluent de l'Arnon. Montlouis est à environ 4 km au sud dans la plaine. La forêt de Thoux s'étend au nord du site, avec pour seul habitat la ferme de Thoux à environ 3 km au nord. Le bourg de Primelles est plus éloigné, à environ 5 km à la lisière nord de la forêt.

L'organisation des vues

Des **vues ouvertes alternent avec des vues fermées et courtes en fonction des boisements**. Les vues sont **découpées en plusieurs plans,** la **profondeur de champ variant** en fonction de la présence de boisement.

Le bâti ponctue ces vues d'ensemble même s'il reste assez discret. La **ligne haute-tension** qui traverse le périmètre rapproché dans un axe Nord Ouest / Sud Est suivant la vallée du Cher créé un **point de repère.**

Dans ce contexte paysager, sont observées :

- des **vues fermées** sans perception du site étudié (rôle des boisements et/ou du relief),
- des **vues ouvertes** avec lecture du **site en arrière-plan de l'horizon boisé de la forêt de Thoux**. C'est le cas des **vues** depuis les espaces ouverts **au Nord** (Primelles, Villiers)**, à l'Est** (la Bouloie, Cherigny, Châteauneuf-sur-Cher…) **et à l'Ouest** (Petit Breuil, Colombe, le Carroir, Saint-Baudel…).

Depuis l'**Est de la vallée du Cher**, le site se lit sur la ligne boisée accompagnant la vallée.

- des vues ouvertes avec lecture du site **en avant-plan de l'horizon boisé de la forêt de Thoux.** C'est le cas des **perceptions depuis le Sud** (les Vaslins, le Poireuil, Venesmes…). Depuis Venesmes, les vues dégagées en direction du site s'organisent depuis la sortie Ouest du bourg.

56. Vue vers le Nord depuis la sortie Ouest de Venesmes. Exemple de vue depuis le Sud Est.

57. Bourg de Corquoy vu depuis le Sud

58. Vue en direction du site depuis Corquoy. Exemple de vue depuis le Nord Est.

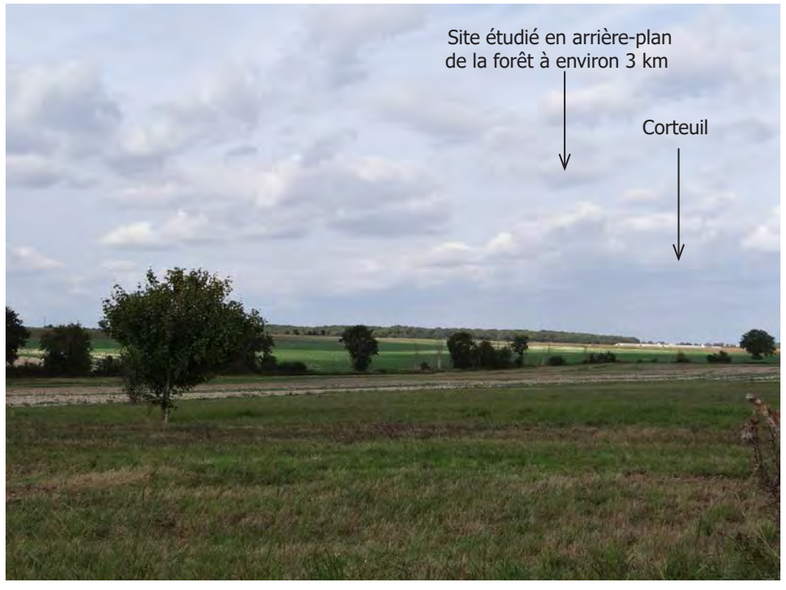

59. Vue depuis Parassay. Exemple de vue depuis le Sud Ouest.

60. Vue depuis La Colombe. Exemple de vue depuis l'Ouest.

SD4 - 774

61. Vue vers l'Ouest depuis la RD35 dans la vallée du Cher au hameau la Petite Roche

62. Vue vers l'Ouest depuis la RD73e depuis le haut de versant de la vallée du Cher à Châteauneuf-sur-Cher

La vallée du Cher

Le **site** est e**n recul d'environ 2,5 km de la vallée du Cher**.

Dans la vallée, les **vues** sont **globalement cloisonnées,** avec lecture du **coteau boisé à l'Ouest** et de la l**igne haute-tensio**n qui suit l'axe de la vallée et joue le rôle de repère.

Le massif de Thoux se lit en arrière-plan depuis le Nord de Châteauneuf. Les **silhouettes** bâties de **Venesmes et Corquoy** sont très **rarement visibles** depuis l'Est.

Les **vues d'ensemble** s'organisent **depuis l'Est de la vallée** du Cher, dont depuis le **haut de Châteauneuf-sur-Cher** et ses accès Nord-Est et Est.

Depuis **Châteauneuf-sur-Cher**, les **perceptions dégagées** en direction du site étudié s'observent en effet depuis le **haut de la ville,** tandis que dans le c**oeur de ville autour du Cher, les vues sont cloisonnées par le bâti et conditionnées aussi par le relief** (encaissement de la vallée du Cher), ce qui limite fortement les enjeux visuels (cf. coupe dans la partie relative au patrimoine).

SUD-OUEST

Lecture du site en arrière-plan de la vallée du Cher depuis la RD35 à l'est de Corquoy et en arrière-plan de la forêt de Thoux depuis Corquoy

NORD-EST

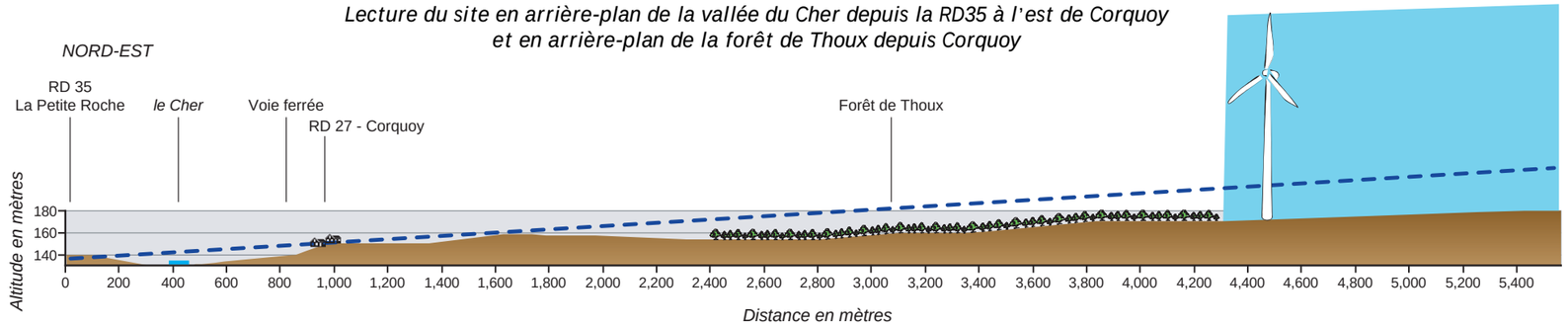

Zone potentielle d'implantation (représentée à 180m)

Ligne d'horizon de l'observateur

Coupe depuis la vallée du Cher sur la RD35 à Petite Roche

63. Vue vers l'Ouest depuis l'entrée Nord Est de Châteauneuf-sur-Cher sur la RD940 (lieu-dit les Cassons)

64. Vue vers l'Ouest depuis le pont sur le Cher à Châteauneuf-sur-Cher sur la RD940

SD4 - 775

I.2. L'organisation du paysage et des vues

Contexte paysager proche, synthèse

Le site s'inscrit dans un **paysage mêlant plaine, bocage et bois**. Ces paysages où perdurent des reliques de bocage s'ouvrent de plus en plus. On trouve ainsi au centre de l'aire d'étude une vaste plaine à la trame bocagère très lâche.

Les **vues** sur le site étudié sont **conditionnées par les boisements**. Les **vues** d'ensemble s'organisent depuis la plaine depuis le Sud dans le périmètre intermédiaire, et l'habitat proche.
En s'éloignant, le site est en arrière-plan de bois.

Dans les **vallées**, végétation et relief interviennent dans l'organisation des vues. Les **perceptions dégagées** du site s'observent depuis les **hauts de versants**: depuis l'Ouest de la vallée de l'Arnon (Ouest de Mareuil / Arnon, Ouest de Saint-Baudel…), et l'Est de celle du Cher (Châteauneuf / Cher et Est de la ville, la Grande Roche…).

La **sensibilité paysagère est faible à modérée** sous l'influence des boisements. Les sensibilités résident dans :
- les vues avec les autres parcs éoliens au sud, les autres étant plus isolés visuellement,
- dans les vues depuis la vallée du Cher (signalée dans le SRE),
- dans le périmètre rapproché : organisation de perceptions immédiates notamment depuis l'habitat au Sud, avec la sensibilité la plus forte pour le château des Vaslins (château tourné vers le site).

SD4 - 776

I.3. Patrimoine

Définition des sensibilités

L'enjeu est ici la préservation des perceptions des bâtiments remarquables et des vues depuis les sites patrimoniaux.
L'étude s'appuie sur un inventaire de ces lieux et une analyse établie à l'aide d'une phase de terrain et de critères :

Quelles vues du site étudié depuis le site patrimonial ou touristique ?
A quelle distance ?
Quelle emprise du site étudié dans le panorama ?
Quels enjeux de covisibilité avec le monument ou le site patrimonial ?

Les jeux de relief, la présence de végétation et la distance vont intervenir dans la définition des sensibilités des sites patrimoniaux et touristique. Les sensibilités sont très faibles à nulles pour les sites patrimoniaux et touristiques présents dans les vallées encaissées et cœurs de bourgs à l'échelle du périmètre éloigné.

Depuis les éléments patrimoniaux et touristiques proches ou présents sur les points dégagés, des vues sur le site étudié peuvent s'organiser. La sensibilité sera alors aussi fonction de la reconnaissance du site patrimonial (site fréquenté...) et de la distance au site étudié.

I.3.1. Inventaire

Données

La carte suivante localise les différents sites patrimoniaux inventoriés. Elle est complétée par les listes des monuments historiques (MH) et sites présents dans le périmètre d'étude. Les listes des sites patrimoniaux sont présentées avec une classification par la distance au site éolien.

L'accessibilité au public est précisée par les informations de la Base Mérimée (DRAC) et des offices de tourisme. Les édifices religieux sont notés comme étant de libre accès. L'accès est précisé dans l'objectif de connaître les lieux étant aussi des sites touristiques.

Monuments historiques

Les monuments historiques ont été répertoriés à l'aide de l'Atlas des patrimoines et de la Base Mérimée (DRAC). 63 monuments protégés (monuments historiques) sont recensés dans le périmètre éloigné.

Les **édifices religieux** (églises, chapelles, abbayes) sont les plus représentés. La plus reconnue est l'abbaye de Noirlac à Bruère-Allichamps située à près de 19 km au Sud. Plusieurs églises datent de l'époque romane (11ème au 13ème siècle).
Il s'y ajoute les **châteaux** et des éléments bâtis plus divers (maisons, sites industriels...).
Les monuments historiques sont **distants de plus de 2,5 km du site étudié**. Les **plus proches (< 5 km)** sont la chapelle du prieuré de **Grandmont**, l'église de **Corquoy,** l'église de **Venesmes,** le patrimoine regroupé dans le bourg de **Châteauneuf-sur-Cher** notamment son château et sa basilique, une maison et l'église de **Montlouis.**

Sites

Les sites ont été répertoriés à l'aide de l'Atlas des patrimoines (DRAC, DREAL).
5 sites classés ou inscrits figurent dans le périmètre éloigné.

Le **site le plus proche** est le site inscrit de **Villeneuve-sur-Cher à environ 16,5 km.**

AVAP et ZPPAUP

Il n'y a **pas d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP) dans le périmètre d'étude éloigné (source : Atlas des patrimoines).
Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) est inventoriée à l'aide de l'Atlas des patrimoines : celle d'**Issoudun**, limitrophe au périmètre éloigné au Nord Ouest.

Plus beau village de France

Aucun bourg avec le label « **Plus beau village de France** » n'est inventorié dans le périmètre éloigné (source : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org).

Jardins remarquables

Un seul jardin labellisé « **Jardin remarquable** » est inventorié dans le périmètre éloigné (source : comité des parcs et jardins de France, http://www.parcsetjardins.fr). Il s'agit du jardin du **prieuré d'Orsan** à Maisonnais à environ 19,5 km au Sud.
Le prieuré est lui-même un édifice protégé au titre des monuments historiques.

Secteur sauvegardé

Il n'y a **pas de secteur sauvegardé** dans le périmètre éloigné (source : Atlas des patrimoines). Le plus proche est le centre ville de Bourges à environ 26 km hors du périmètre éloigné.

Patrimoine Unesco

Il n'y a **pas de sites Unesco** inventoriés dans le périmètre éloigné (source : Atlas des patrimoines). Le plus proche est la cathédrale de Bourges à environ 26 km hors du périmètre éloigné.

Parc Naturel Régional (PNR)

Aucun Parc Naturel Régional (PNR) n'est compris dans l'aire d'étude (source: DREAL).

Pays d'Art et d'Histoire (PAH) et Ville d'Art et d'Histoire (VAH)

Aucun territoire détient le label **Pays ou Ville d'Art et d'Histoire** dans le périmètre éloigné (www.vpah.culture.fr). Le plus proche est le centre ville de **Bourges** à environ 26 km hors du périmètre éloigné (ville d'art et d'histoire).

SD4 - 777

Zone potentielle d'implantation

Périmètre d'étude

- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné
- ..... Limite départementale

Patrimoine

Monument historique
- Classé
- Inscrit
- Classé et inscrit

Site
- Classé
- Inscrit

Nb: Pour Bourges et Issoudun
les symboles grossis indiquent plusieurs lieux

- Label Jardin remarquable
- Secteur sauvegardé

N

0 5 10
Kilomètres

énergies et territoires développement

Sources : ETD, Atlas des patrimoines, Scan100 ©IGN, 2016.

Carte 14 : Patrimoine

Commune (n° Département)	Edifice	Protection	distance (km)	accès au public
Périmètre rapproché				
CORQUOY (18)	Prieuré de Grandmont (peinture intérieure de la chapelle)	Inscrit	2,7	ouvert au public
CORQUOY (18)	Eglise St Martin	Inscrit	3,4	libre
VENESMES (18)	Collégiale Saint-Pierre	Inscrit	3,4	libre
CHATEAUNEUF-SUR-CHER (18)	Château	Inscrit	3,5	fermé au public
CHATEAUNEUF-SUR-CHER (18)	Ferme de la Maison-Neuve	Partiellement Inscrit	3,7	fermé au public
CHATEAUNEUF-SUR-CHER (18)	Basilique Notre-Dame-des-Enfants	Inscrit	3,7	libre
MONTLOUIS (18)	Maison de Varennes - Les deux corps du bâtiment	Inscrit	4,1	fermé au public (gîte rural)
MONTLOUIS (18)	Maison de Varennes - bâtiment du 18e siècle	Inscrit	4,1	fermé au public (gîte rural)
MONTLOUIS (18)	Eglise Saint-Martin	Inscrit	4,3	libre
Périmètre intermédiaire				
PRIMELLES (18)	Eglise Saint-Laurent	Classé	5,1	libre
VENESMES (18)	Ancien château d'Aigues-Mortes (ruines)	Inscrit	5,2	fermé au public
SAINT-SYMPHORIEN (18)	Eglise Saint-Symphorien	Inscrit	5,6	libre
LA CELLE-CONDE (18)	Prieuré Saint-Germain	Inscrit	6,7	libre
LA CELLE-CONDE (18)	Croix de chemin	Classé	7,7	libre
LA CELLE-CONDE (18)	Eglise Saint-Denis de Condé	Classé	8,2	Ouverte au public (sur rdv)
CHAMBON (18)	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	8,5	libre
INEUIL (18)	Eglise Saint-Martin	Classé	8,7	libre
SERRUELLES (18)	Eglise Saint-Ursin	Inscrit	9,0	libre
SEGRY (36)	Ancienne abbaye de la Prée	Partiellement Inscrit	10,1	ouvert au public
CHEZAL-BENOIT (18)	Ancienne abbaye Saint-Pierre	Partiellement Classé-Inscrit	10,9	fermé au public

Tableau 4 : Liste des monuments historiques (DRAC, 2016)

Commune (n° Département)	Edifice	Protection	distance (km)	accès au public
Périmètre éloigné				
LIGNIERES (18)	Château du Plessis	Inscrit	7,5	fermé au public
VALLENAY (18)	Petite Forge	Partiellement Inscrit	9,8	fermé au public
CIVRAY (18)	Chapelle Notre-Dame de Sérigny	Inscrit	10,3	fermé au public
VALLENAY (18)	Eglise du Prieuré St Martin	Inscrit	10,8	libre
SAINT-FLORENT-SUR-CHER (18)	Ancienne usine métallurgique des Lavoirs	Partiellement Classé-Inscrit	12,2	fermé au public
LIGNIERES (18)	Château	Partiellement Classé	12,5	fermé au public
LIGNIERES (18)	Eglise Notre-Dame	Inscrit	12,5	libre
VALLENAY (18)	Château de Bigny	Partiellement Inscrit	12,7	fermé au public
SEGRY (36)	Eglise Saint-Martin	Partiellement Classé	13,1	libre
BRUERE-ALLICHAMPS (18)	Château dénommé Châteaufer	Partiellement Inscrit	13,2	fermé au public
BRUERE-ALLICHAMPS (18)	Prieuré Saint-Etienne d'Allichamps	Classé	13,9	ouvert au public
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERE (18)	Château du Plaix	Partiellement Inscrit	13,9	ouvert au public (musée)
SAINT-FLORENT-SUR-CHER (18)	Château	Partiellement Inscrit	14,1	hôtel de ville
FARGES-ALLICHAMPS (18)	Château de La Brosse	Inscrit	14,6	ouvert au public
CHOUDAY (36)	Eglise Saint-Martin	Classé	15,0	libre
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERE (18)	Eglise St Hilaire (Prieuré Saint-Hilaire de Bornes)	Partiellement Classé	15,1	libre
BRUERE-ALLICHAMPS (18)	Borne milliaire en pierre	Classé	15,4	libre
VILLENEUVE-SUR-CHER (18)	Dolmen, dit La Table ou La Pierre de la Ro	Classé	15,7	ouvert au public
LISSAY-LOCHY(18)	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	15,8	libre
TOUCHAY (18)	Eglise Saint-Martin	Inscrit	15,9	libre
IDS-SAINT-ROCHv (18)	Eglise Saint-Martin-et-Saint-Roch	Inscrit	16,1	libre
LE SUBDRAY (18)	Eglise Notre-Dame	Inscrit	16,1	libre
LA CELLE (18)	Eglise Saint-Blaise (Prieuré Saint-Blaise)	Classé	16,1	libre
SAINT-AUBIN (36)	Maison de Maître "Les Girards"	Inscrit	16,5	fermé au public
MEILLANT (18)	Haut fourneau de Champange	Inscrit	16,6	fermé au public
TOUCHAY (18)	Château de l'Isle-sur-Arnon	Inscrit	16,8	fermé au public
LA CELLE (18)	Chapelle de Saint-Sylvain	Classé	17,3	fermé au public
VORLY (18)	Eglise Saint-Saturnin	Inscrit	17,3	libre
VORLY (18)	Château de Bois-Sir-Amé	Partiellement Classé-Inscrit	17,6	fermé au public
NOZIERES (18)	Eglise Saint-Paxent	Inscrit	18,1	libre
BRUERE-ALLICHAMPS (18)	Abbaye de Noirlac	Classé	18,7	ouvert au public
DUN-SUR-AURON (18)	Château de la Périsse	Inscrit	19,0	ouvert à l'occasion
MEILLANT (18)	Château	Partiellement Classé-Inscrit	19,2	ouvert au public
MAISONNAIS (18)	Prieuré d'Orsan	Inscrit	19,6	ouvert au public
ISSOUDUN (36)	Couvent de la Visitation	Inscrit		fermé au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Ancien couvent des Capucins	Inscrit	22,3	libre
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Forteresse de Montrond	Partiellement Classé-Inscrit	22,3	ouvert au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Ancien hôtel Neyret de la Ravoie	Inscrit	23,1	fermé au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Hôtel - 13 rue Emile-Zola	Partiellement Inscrit	23,1	fermé au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Maison - 1 rue du Four	Inscrit	23,1	fermé au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Maison - 36 place du marché	Partiellement Inscrit	23,1	fermé au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Ancienne église des Carmes	Inscrit	23,1	ouvert au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Eglise Saint-Amand	Classé	23,4	libre

Tableau 5 : Liste des monuments historiques (suite)

Commune (n° Département)	Site	Protection	distance (km)	accès au public
VILLENEUVE-SUR-CHER (18)	Ensemble formé sur la commune de Villeneuve-sur-Cher	Inscrit	16,5	libre
BRUERE ALLICHAMPS (18)	Jardins, cour, pré de l'abbaye de Noirlac, chemin	Classé	18,6	ouvert au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Abords de la butte de Montrond	Inscrit	22	ouvert au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Butte de Montrond	Classé	22,2	ouvert au public
SAINT-AMAND-MONTROND (18)	Marmande et quartier de Saint-Amand-le-Châtel	Inscrit	23,2	libre

Tableau 6 : Liste des sites inscrit et classés (DRAC, DREAL, 2016)

SD4 - 779

Sites majeurs

Les **sites patrimoniaux majeurs** sont définis par le **Schéma régional éolien** (SRE compris dans le Schéma régional climat air énergies de juin 2012) de la région Centre.

Ces lieux présentent une sensibilité patrimoniale plus forte que les autres monuments historiques et sites inventoriés.
Deux sites sont ainsi identifiés **dans le périmètre d'étude** par le SRE : **le château de Meillant** et **l'abbaye de Noirlac** sur la commune de Bruères-Allichamps. Ces deux monuments sont situés **à environ 19 km au Sud-Sud-Est** du site étudié.

- Le château de Meillant est attesté dès le 11ème siècle et a évolué au cours des siècles. Il offre aujourd'hui deux façades de styles différents. La première, d'inspiration médiévale, s'oppose à une seconde richement ornée affichant son appartenance au style gothique flamboyant. L'ensemble s'ouvre sur un parc paysager. Le château et le parc sont ouverts à la visite.

- L'abbaye de Noirlac, abbaye cistercienne fondée au 12ème siècle, est protégée au titre des monuments historiques et des sites classés. Située dans un environnement bocager, elle a été restaurée par le conseil général du Cher. Centre culturel de rencontres depuis 2007, elle propose de nombreux rendez-vous culturels tout au long de l'année. Elle est ouverte à la visite.

Les **autres sites majeurs** identifiés dans le Schéma régional éolien sont la **cathédrale de Bourges et le château d'Ainay-le-Vieil** situés respectivement **à 26 km** vers le Nord-Nord-Est et **29 km** vers le Sud-Est du site étudié, **hors du périmètre éloigné.**

Patrimoine non protégé

Outre le patrimoine protégé, l'aire d'étude renferme un petit patrimoine intéressant. La communauté de communes de Châteauneuf-sur-Cher mentionne ainsi les **loges de Vignes** disséminées dans champs, les **ponts et les lavoirs** ainsi que des **vestiges du passé industriel** lié à la métallurgie.

L'**habitat rural et agricole** traditionnel du Pays se caractérise par les **granges à auvent,** particulièrement nombreuses dans le Boischaut et moins fréquentes dans la champagne Berrichonne. On en retrouve quelques-unes dans le périmètre d'étude.

Les hameaux proches du site étudié comportent aussi des **constructions de caractère** (exemple : château des Vaslins, la Colombe).

65. Loge de vigne près de Châteauneuf-sur-Cher

66. Grange à auvent (Saint-Sylvain)

67. Puits (Venesmes)

68. Château de la Colombe

SD4 - 780

69. Eglise de Venesmes

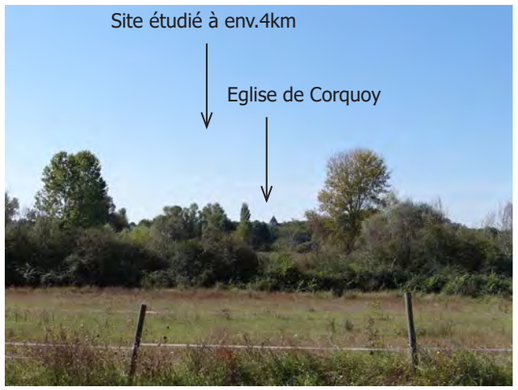

71. Corquoy et vallée du Cher, vue vers l'Ouest depuis la RD35 près du hameau Petite Roche

73. Chapelle de Grammont (source : www.comcomabc.fr)

74. Eglise de Corquoy

76. Maison de Varennes

77. Ferme de la Maison Neuve

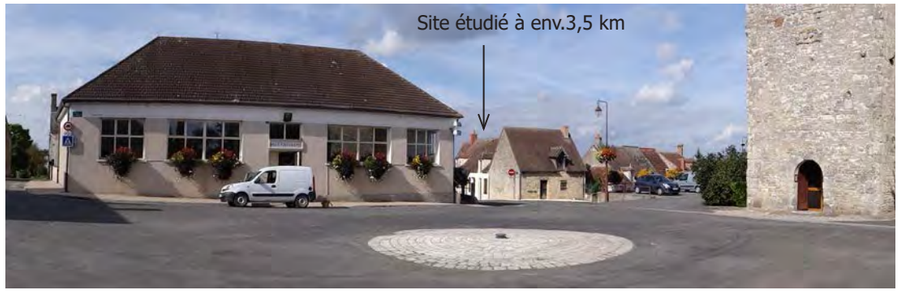

70. Panorama depuis la place de l'église de Venesmes

72. Vue vers le Sud Ouest depuis l'église de Corquoy

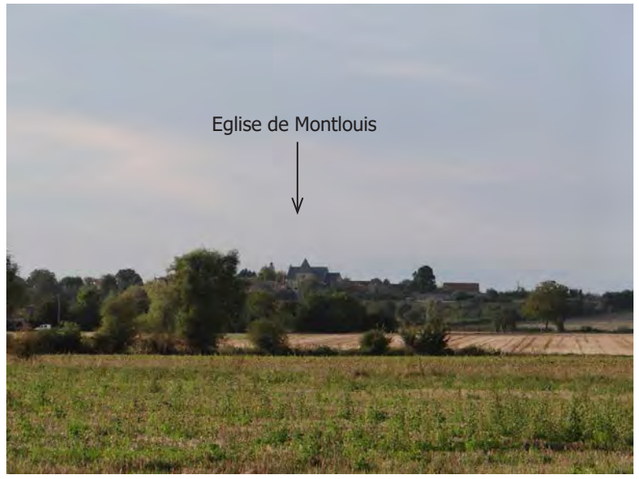

75. Vue vers le nord-ouest sur le bourg de Montlouis depuis la route reliant la RD940 au bourg

Périmètre immédiat

Aucun monument historique et site inscrit et classé n'est inventorié dans le périmètre immédiat.

Périmètre rapproché

Neuf monuments historiques sont inventoriés dans le périmètre rapproché (aucun site inscrit et classé), il s'agit d'édifices religieux, de maisons et d'un château. Ces édifices sont **éloignés de plus de 2,5 km du site** étudié. **Châteauneuf-sur-Cher** est le **lieu le plus reconnu du périmètre rapproché.**

Le monument historique le **plus proche** est la **chapelle du prieuré de Grandmont** présentant des peintures murales intérieures. Le prieuré de l'ordre des Grandmontains a été fondé au 12ème siècle. Il ne subsiste aujourd'hui que l'église ; les bâtiments conventuels sont tous à l'état de ruines.
Une Association pour la Sauvegarde de l'Abbaye de Grandmont, «A.S.A.G.», souhaite restaurer et mettre en valeur cet édifice.
La chapelle est localisée dans un vallon boisé et **sans enjeux visuels** (vues fermées par la végétation, découverte en perception immédiate).

Cette configuration concerne aussi la **ferme de la Maison Neuve** par sa localisation **dans un vallon** au Nord de Châteauneuf-sur-Cher.

La **découverte des églises de Corquoy, Venesmes et Montlouis** en **perception immédiate** ne présentent **pas d'enjeux visuels**. Depuis les **places** de ces églises localisées dans les bourgs, le **bâti cadre les vues** avec des **enjeux visuels faibles à nuls.**

Depuis la place du centre de **Venesmes**, les vues sont fermées par le bâti, et des percées en direction du site s'observent entre les maisons avec de faibles enjeux sous l'influence de la distance (environ 3,5 km). Le bourg et l'église de Venesmes sont bâtis sur le haut de versant de la vallée du Cher, au Sud-Est du site étudié. Le clocher se lit sur le coteau depuis le sentier de randonnée de l'île Malmort, sans enjeu de covisibilité, le site peut être lisible au nord du bourg. Depuis la RD73, route d'accès à Venesmes, il n'y a pas d'enjeu de covisibilité.

L'église de **Corquoy** est elle aussi bâtie sur le haut de versant du Cher, au Nord-Est du site étudié. Elle est très ponctuellement visible en repère depuis l'Est de la vallée sur la RD35, induisant un faible enjeu de covisibilité. Depuis l'église, la vue est tournée vers l'Est et le Sud sur la vallée du Cher. En regardant vers le Sud-Ouest en direction du site, la vue comprend les habitations du bourg en premier plan, avec de faibles enjeux sous l'influence de la distance (environ 3,5 km). Depuis la RD27, route d'accès à Corquoy, il n'y a pas d'enjeu de covisibilité.

L'église de **Montlouis** est localisée à environ 4 km au Sud / Sud-Ouest du site étudié. Elle ne présente pas d'enjeu de covisibilité dans ses vues proches depuis la RD15 (route principale d'accès au bourg depuis l'Est et le Nord). Le site étudié se lit à l'Est du bourg dans des vues depuis le Sud (route reliant la RD940 au bourg), conservant la vue sur l'église. Depuis l'église même, son parvis est tourné vers l'Ouest, dos au site étudié.

SD4 - 781

Dans le périmètre rapproché, la **sensibilité du site étudié** concerne les **covisibilités ponctuelles avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher** depuis le plateau **à l'Est** de ce bourg où le clocher se lit en point de repère.

78. Basilique de Châteauneuf-sur-Cher

La **basilique Notre Dame des enfants** de Châteauneuf-sur-Cher a été construite à la fin du 19ème, pour remplacer l'église existante alors en ruine.

Elle constitue un exemple caractéristique du style néogothique. L'église est érigée en basilique au début du 20ème siècle.

79. Château de Châteauneuf-sur-Cher

80. Place du château de Châteauneuf-sur-Cher

Le **château de Châteauneuf-sur-Cher** a pour origine une forteresse édifiée au 10ème siècle sur un promontoire rocheux de la rive droite du Cher. La ville se développe alors autour de la forteresse qui sera détruite au 13ème siècle lors des guerres de l'époque. Le château est reconstruit aux 15ème et 16ème siècles. Le château est fermé au public lors de la réalisation de la présente étude (en 2015-2016).

Le **château** est bâti sur le haut de versant du Cher et **tourné vers l'Ouest et le Sud**. Le **site étudié** s'inscrit **dans ces vues, à environ 3,5 km**, en regardant vers l'Ouest / Nord Ouest, il est décalé de l'axe visuel vers l'Ouest / Sud Ouest (source : ZDE).

Depuis le **parvis de la basilique**, la vue est orientée vers le Sud Ouest, la **vue en direction du site est fermée** par la butte du château.

Zone potentielle d'implantation (représentée à 180m)

Ligne d'horizon de l'observateur

Depuis Châteauneuf-sur-Cher, lecture du site en arrière-plan des habitations et de la vallée, en fonction de la présence du bâti et de la végétation.
Depuis la basilique, vue tournée vers le sud-ouest et vue en direction du site fermée par la butte du château.

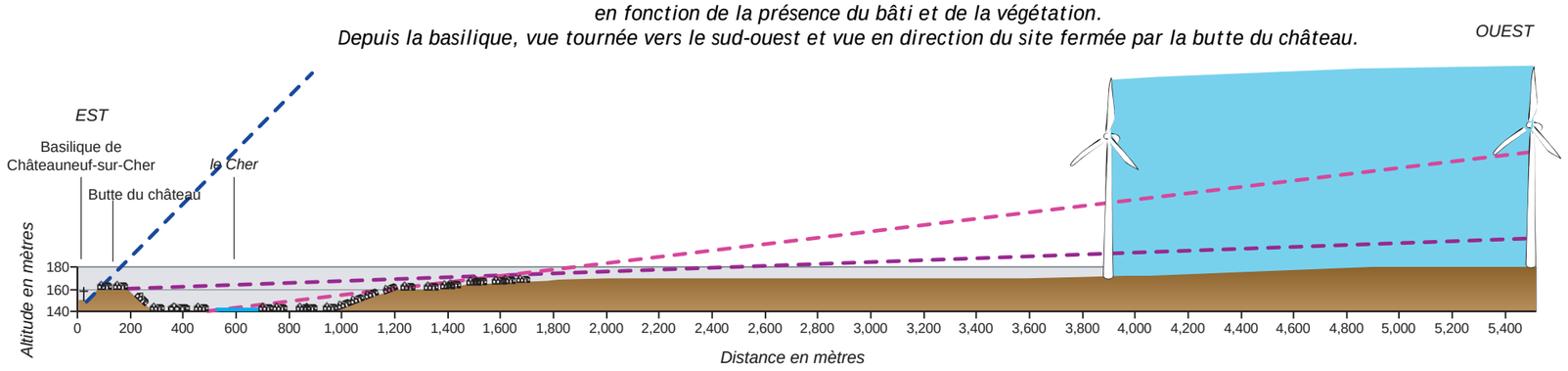

Coupe depuis le parvis de la basilique de Châteauneuf-sur-Cher

81. Vue depuis le parvis de la basilique de Châteauneuf-sur-Cher. Site plus à droite masqué par la butte du château

Parmi les **accès à Châteauneuf-sur-Cher, seul l'accès Est sur la RD14 présente un enjeu de covisibilité** entre le site étudié et la **basilique.**

La silhouette de la basilique se découvre en arrivant à Châteauneuf-sur-Cher (cf. photos ci-dessous). Le site étudié s'inscrit dans l'axe de la route, avec la basilique sur la droite.

82. Vue depuis la RD14 à l'Est de Châteauneuf-sur-Cher

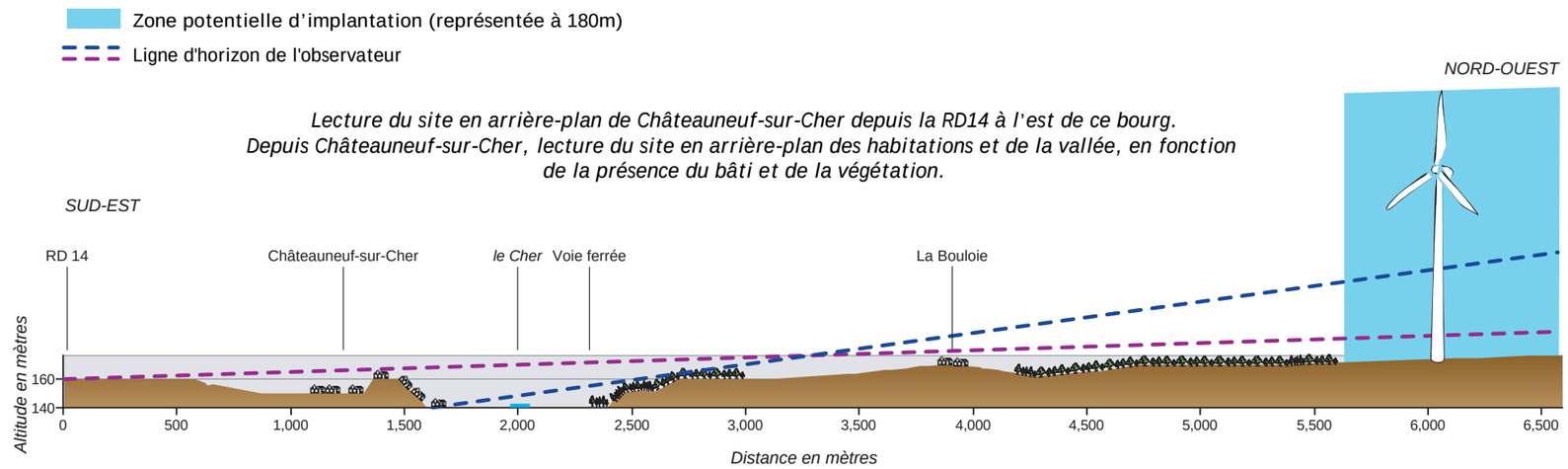

Coupe depuis la RD14 à l'Est de Châteauneuf-sur-Cher

SD4 - 783

83. Château d'Aigues-Morte dans la vallée du Cher. Vue vers le Sud depuis la route desservant le hameau d'Aigues-Morte (chemin de randonnée).

84. Vallée du Cher. Vue vers le Nord depuis la route desservant le château et le hameau d'Aigues-Morte (chemin de randonnée). Site étudié au Nord Ouest, à gauche de l'image.

85. Abbaye de la Prée.

86. Abbaye de la Prée. Visite de l'espace naturel sensible.

87. Eglise de Chambon

88. Eglise d'Ineuil

89. Eglise de Condé

90. Eglise de la Celle-Condé

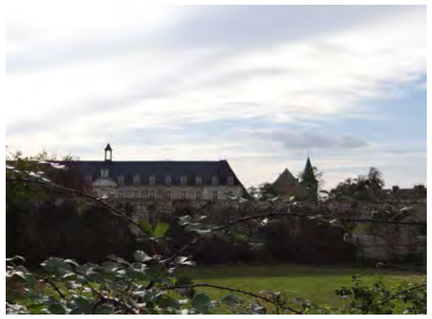

91. Ancienne abbaye de Chezal-Benoit

92. Eglise de Serruelles

93. Eglise de Saint-Symphorien

94. Eglise de Primelles

Périmètre intermédiaire

L'inventaire compte majoritairement des **édifices religieux**, auxquels s'ajoute le **château d'Aigues-Morte**.

Cette **ancienne forteresse médiévale** est construite **dans la vallée du Cher**. De forme carrée, elle est munie une tour circulaire dans son angle Sud-Est. Elle comprenait également une chapelle, un puits et un petit logis seigneurial. La découverte du château se fait en perception immédiate dans la vallée. Les **enjeux visuels** sont **très faibles à nuls** (site éolien étudié à environ 5 km).

Parmi les autres sites patrimoniaux figure l'**ancienne abbaye de la Prée** sur la commune de Ségry. Cette abbaye créée en 1128 fût en partie démolie à la Révolution. Sont encore présents aujourd'hui le cloître et des éléments du bâtiment des dortoirs qui a conservé tout un rez-de-chaussée du 12ème siècle (sacristie, salle capitulaire, salle des moines, escaliers, passages voûtés). L'abbaye appartient aujourd'hui à une association et est utilisée comme résidence de personnes âgées et lieu d'activités sociales, culturelles et artistiques. Le parc à l'anglaise, le bois et le vallon autour de l'abbaye en font un espace défini «**Espaces naturels sensibles**» recensés par le département de l'Indre, avec un **itinéraire ouvert au public.** L'abbaye de la Prée est bâtie **dans la vallée de l'Arnon. Les enjeux visuels sont nuls.**

Les **églises** sont bâties dans les coeurs de bourg, avec des vues courtes limitées par le bâti, auquel s'ajoutent le rôle de la distance, des boisements et du relief. Ainsi, la **sensibilité** est **très faible à nulle.**

SD4 - 784

95. Abbaye de Noirlac dans sa vallée. Vue vers l'Ouest depuis la RD35 venant de Saint-Amand-Montrond.

96. Château de la Brosse dans son parc boisé

97. Château du Plaix dans sa vallée

Carte 15 : Photographie aérienne localisant le château de Meillant dans son parc boisé

98. Château de Meillant dans son parc boisé

Périmètre éloigné

Les cinq **sites classés ou inscrits** répertoriés sont compris **dans le périmètre éloigné.** Le **plus proche** est le site inscrit de **Villeneuve-sur-Cher à environ 16,5 km.** La désignation du site inscrit de Villeneuve-sur-Cher émane au départ de la volonté de la municipalité de maîtriser son évolution afin de préserver la qualité de ce paysage typique de la vallée du Cher dans sa traversée de la Champagne berrichonne. La plus grande partie de ce site de 238 ha s'inscrit dans la **plaine alluviale du Cher.**
S'ajoute **l'abbaye de Noirlac et ses jardins** sont protégés au titre de site classé, **à environ 18,5 km,** et la **forteresse de Saint-Amand-Montrond** (vestiges, site classé et inscrit), située sur la butte de Montrond. Toutes deux sont **ouvertes à la visite.**

Le **site** éolien étudié est **éloigné des sites patrimoniaux majeurs** définis dans le SRE que sont **le château de Meillant** et **l'abbaye de Noirlac** localisés **à environ 19 km au Sud-Sud-Est** du site étudié et ouverts à la visite.

A l'échelle du périmètre d'étude éloigné, **bocage, jeux de relief, et distance** vont **conditionner les perceptions en direction du site** étudié. La présence de boisements influence en effet fortement l'organisation des vues depuis les sites patrimoniaux, qui se découvrent en vue proche.
La **sensibilité** est **faible à nulle** depuis les **vallons**, de même que dans les **cœurs de bourgs**, où le bâti joue un rôle d'écran visuel. **Si le site** étudié est **perceptible** depuis certains lieux, il s'agit de **vues lointaines.**

Ainsi, les **enjeux visuels** sont **nuls** depuis l'**abbaye de Noirlac** nichée dans sa vallée, de même que le **prieuré d'Orsan,** et depuis les **centres villes de Saint-Amand-Montrond, Dun-sur-Auron, Issoudun.**

Concernant les **châteaux**, ils se répartissent **dans l'espace rural** (exemples des châteaux de la Brosse de Bruère-Allichamps et château du Plaix) **ou dans les bourgs** (exemples de Lignières et Meillant). Les **enjeux visuels** sont **nuls** depuis le château de la **Brosse** entouré de son parc boisé, **très faibles** depuis ceux de **Lignières et Saint-Florent-sur-Cher** par leur localisation dans le bourg et dans une vallée (Arnon et Cher), **du Plaix** localisé dans la vallée de l'Arnon et de **Meillant** par la présence de son parc boisé.

99. Butte de Saint-Amand-Montrond

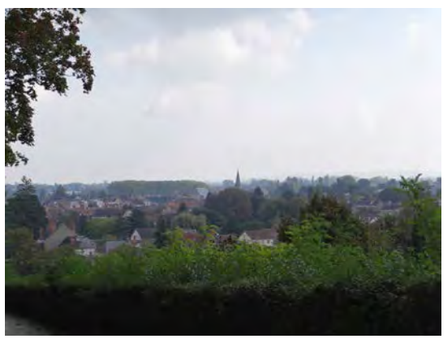

100. Saint-Amand-Montrond vu depuis la butte

101. Eglise et château de Lignières dans le bourg

102. Château de Saint-Florent-sur-Cher (mairie) dans le bourg

103. Beffroi de Dun-sur-Auron dans le bourg

104. Borne milliaire du centre géométrique de la France à Bruère-Allichamps

I.3. Patrimoine

Synthèse

La **sensibilité** du site étudié avec le patrimoine est **faible à modéré.**

La sensibilité réside dans les **covisibilités ponctuelles avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher depuis l'Est**. Depuis le **château** de Châteauneuf-sur-Cher, le **site** étudié s'inscrit dans ces vues, **à environ 3,5 km,** en regardant vers l'Ouest / Nord-Ouest ; il est décalé de l'axe visuel vers l'Ouest / Sud-Ouest (source ZDE).

Le site est **éloigné des sites patrimoniaux majeurs**, dont l'abbaye de **Noirlac** (sensibilité nulle) et le château de **Meillant** (sensibilité très faible) identifiés dans le Schéma Régional Eolien et localisés **à environ 19 km.**

SD4 - 786

I.4.Tourisme

Fig.7. Guide touristique du Berry

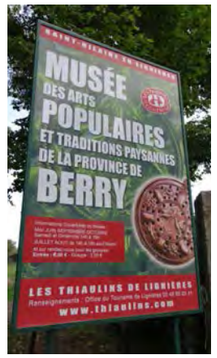

Fig.8. Musée du château du Plaix

Fig.9. Fête de l'âne à Lignières

Fig.10. Eglise de Primelles

Fig.11. Four à chaux d'Ecléneuil

Fig.12. Moulin à vent de Chezal-Benoît

Le ressenti ou l'évocation des paysages peut être abordé par l'étude des représentations socioculturelles en s'appuyant sur des productions iconographiques, littéraires et touristiques.

L'offre touristique dans l'aire d'étude repose principalement sur la **valorisation des patrimoines bâti et culturel** (monuments, espaces de muséographie) ainsi que de **l'espace rural** par la randonnée.

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti dans son ensemble est présenté dans le paragraphe «I.3. Patrimoine » .

Les **sites majeurs** dans le périmètre d'étude sont :
- le **château du Plaix** et son musée (à environ 14 km),
- l'**abbaye de Noirlac** (à environ 18,5 km)
- le **château de Meillant** (à environ 19 km),
- le **prieuré d'Orsan** et son jardin labellisé jardin remarquable (à environ 19,5 km),
- **Saint-Amand-Montrond** (à environ 22,5 km)

La ville de Bourges est localisée à environ 25 km hors du périmètre d'étude.

Le site Internet de développement touristique interdépartemental du Cher et de l'Indre, «Berry Province », met en avant la présence importante d'**édifices romans** dans la région. Plusieurs églises et chapelles sont ainsi répertoriées, la plus proche étant l'église Saint-Laurent de Primelles à un peu plus de 5 km au Nord-Ouest du site.

Par ailleurs, le petit patrimoine peut également être mis en valeur, comme le **four à chaux de Venesmes**, récemment rénové, et le **moulin à vent de Nouan à Chezal-Benoît.**

Patrimoine culturel

Dans les environs de **Lignières,** à un peu plus d'une dizaine de kilomètres de Venesmes, différentes structures permettent de faire connaître et revivre les traditions et les savoir-faire locaux.
Ainsi, à Saint-Hilaire-en-Lignières, le **musée des arts et traditions populaires du château du Plaix,** géré par l'association les Thiaulins de Lignières, présente des objets et meubles traditionnels et collecte également des éléments de culture orale et musicale.
La **Grange de la Verrerie**, toujours à Saint-Hilaire-en-Lignières est un lieu d'exposition et d'échanges sur le thème des vitraux.

A Lignières, le **pôle du cheval et de l'âne** est un musée vivant de l'âne. Il en présente plusieurs races, avec pour vedette l'âne grand noir du Berry. Ce dernier, menacé de disparition à la fin du 20ème, est maintenant reconnu en tant que race par les haras nationaux et voit ainsi sa pérennité assurée. Le pôle du cheval et de l'âne comprend en outre un hippodrome et une station de monte des haras nationaux.

Le musée aéronautique du Berry à **Touchay** est l'unique musée de ce genre dans le Centre de la France.
Saint-Amand-Montrond compte deux musées : la maison de l'Or (la ville est le troisième pôle français pour la fabrication de bijoux en or) et le musée Saint-Vic consacré à l'histoire de Saint-Amand-Montrond.
Le musée d'**Issoudun** abrite des collections sur différents thèmes (archéologie celte, sculptures, apothicairerie…).
Enfin, la richesse culturelle de Bourges (située en limite extérieure du périmètre éloigné) a motivé la création de plusieurs musées (musée du Berry, musée Estève, des arts décoratifs, des meilleurs ouvriers de France).

TOURISME DANS LE PERIMETRE ELOIGNE

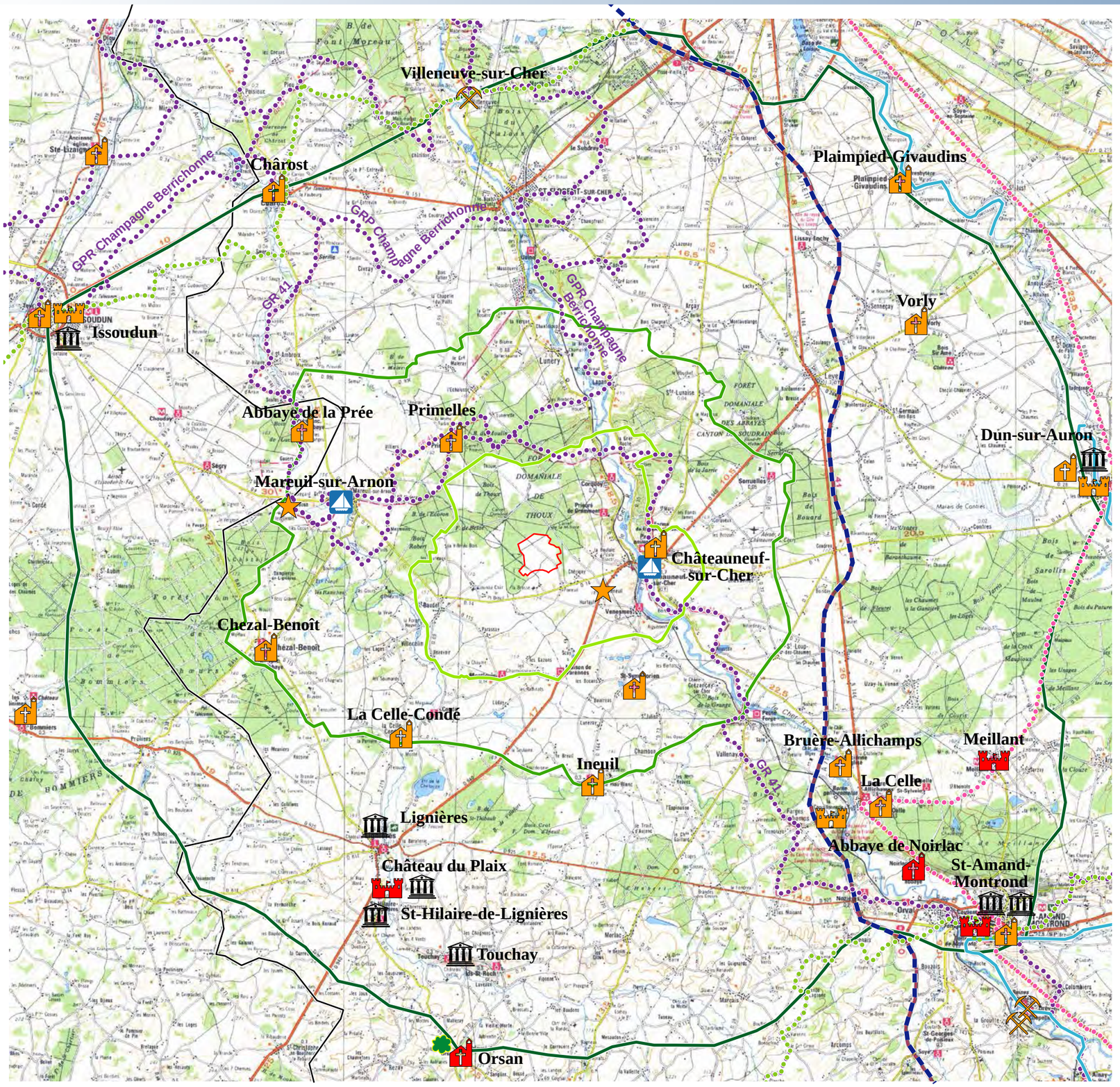

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Limite départementale

- Jardin remarquable
- Route touristique Jacques Coeur
- Chemin Saint-Jacques de Compostelle
- Chemin de grande randonnée (GR)
- Canal du Berry
- Route de la Porcelaine

Sites touristiques
- Eglise
- Site archéologique
- Château
- Petit patrimoine
- Site majeur
- Musée
- Base de loisirs

N

0 2 4 8

Kilomètres

ETD énergies et territoires développement

Sources : ETD, CDT du Cher (Berry Province), Offices de tourisme locaux, communauté de communes ABC, Scan100 ©IGN

Carte 16.Tourisme dans le périmètre éloigné

TOURISME DANS LE PERIMETRE RAPPROCHE

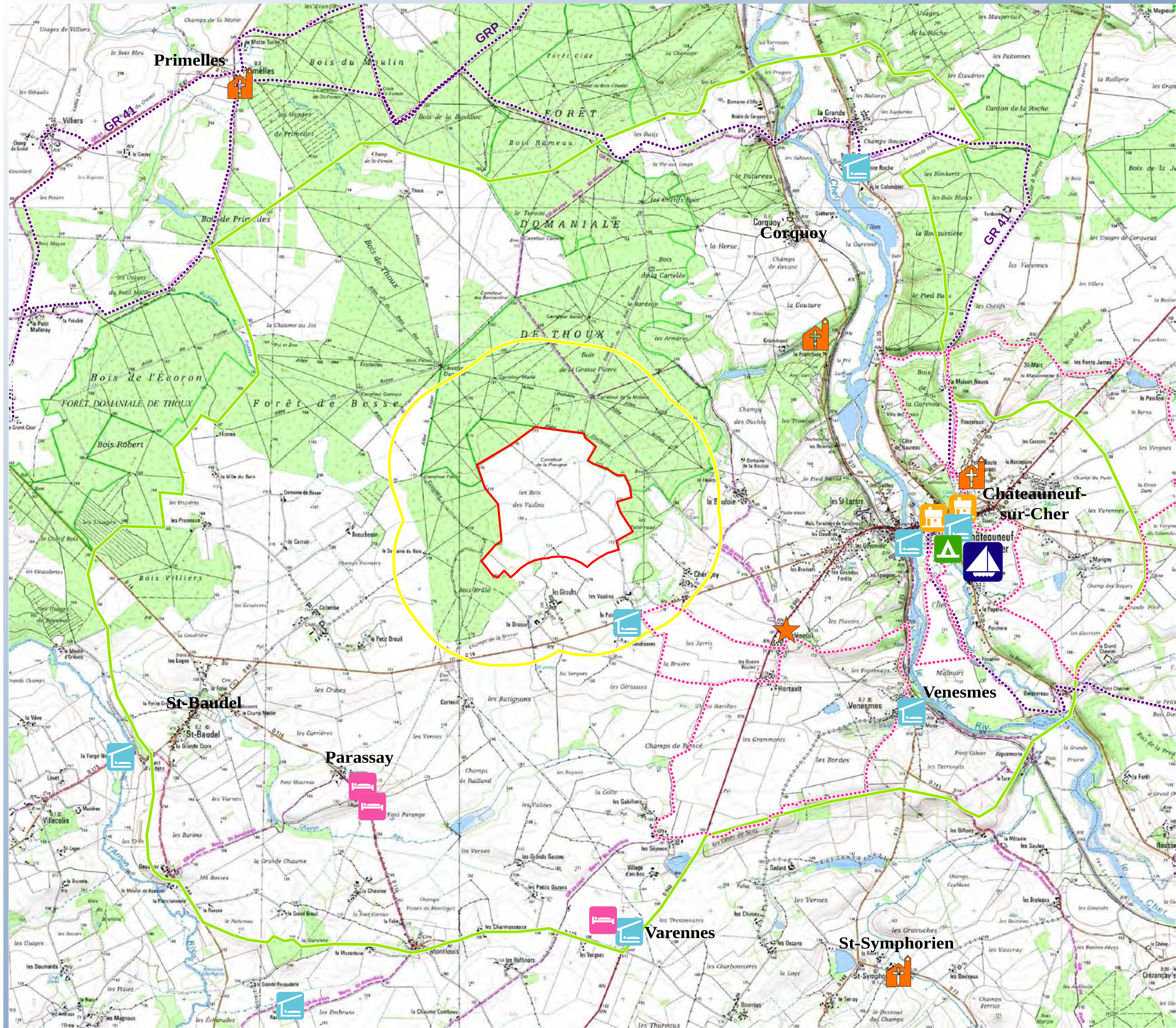

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché

Chemins de randonnée
- Grande randonnée
- Petite randonnée

Base de loisirs

Sites touristiques
- Eglise
- Petit patrimoine (four à chaux)

Hébergements
- Camping
- Chambre d'hôtes
- Gîte
- Gîte de groupe

N

0 500 1 000 2 000
Mètres

Sources : ETD, CDT du Cher, offices de tourisme locaux, communauté de communes ABC, Scan25 ©IGN

Carte 17.Tourisme dans le périmètre rapproché

SD4 - 789

Fig.13. Route de la Porcelaine

Fig.14. Forêt de Thoux

Fig.15.Lavoir et mare à Poireuil

Fig.16. Forêt de Thoux au carrefour de la Millière

Fig.17. Complexe en eaux-vives de Châteauneuf-sur-Cher

Randonnée

L'aire d'étude éloignée est sillonnée de plusieurs chemins de grande randonnée.

Le **GR41** la traverse du Nord-Ouest vers le Sud-Est en passant à 3,5 km à l'Est du site étudié, dans la vallée du Cher et à Châteauneuf-sur-Cher sur l'île Malmort. Il traverse aussi la forêt de Thoux au Nord du site étudié pour relier Primelles à La Grande Roche dans la vallée du Cher.

Le **GRP de la Champagne Berrichonne**, d'une longueur totale de 150 km environ dont une partie commune avec le GR41, s'étend sur les départements du Cher et de L'Indre. Il traverse la forêt de Thoux, et passe à proximité du site au carrefour de la Millière (< 1 km du site) pour rejoindre le plateau cultivé à environ 1,5 km au Sud-Est du site près de Chérigny.

Au Sud, limitrophe au périmètre d'étude éloigné, le **sentier de Saint-Jacques de Compostelle** (GR 654), traverse Saint-Amand-Montrond puis se dirige vers l'Ouest, vers Châteaumeillant. Il passe à un peu moins de 20 km du site étudié.
Un autre itinéraire du sentier de Saint-Jacques de Compostelle traverse le Cher en passant par Bourges pour se diriger ensuite vers Issoudun (distance au projet supérieure à 15 km, vers le Nord).

A plus de 20 km à l'Est de Venesmes, en limite du périmètre éloigné, le **canal du Berry,** d'une longueur totale de 260 km et déclassé depuis les années 1950, est accessible aux randonneurs et aux pêcheurs.

Il est à noter que le **GRP Berry-Saint-Amandois**, reporté sur les fonds IGN au 25 000ème des cartes de la présente étude, **n'existe aujourd'hui plus.**

A côté des itinéraires de grande randonnée, de **nombreux circuits de petite randonnée** sont proposés sur l'ensemble du territoire.
Le **pays Berry-Saint-Amandois** a édité un guide présentant presque une cinquantaine de circuits réalisables à la journée. Parmi eux, **à Venesmes**, le **circuit des Lavoirs** (praticable à pied, à cheval ou en VTT) comporte deux variantes de 9,5 ou 15 km. Dans sa partie Nord il longe, la **RD 14 entre Chérigny et le Poireuil, à un peu moins de 800 m de la zone potentielle d'implantation.**

La forêt de Thoux est aussi parcourue de **plusieurs sentiers de randonnée**, pédestres et équestres.

Routes touristiques

- La route Jacques Coeur
La route touristique Jacques Coeur, créée en 1954 est la plus ancienne route historique française. Elle permet de découvrir de nombreux châteaux entre Ainay-le-Vieil au Sud (dans le Cher) et Gien au Nord (dans le Loiret).
Elle traverse l'Est de l'aire d'étude éloignée en passant par **Saint-Amand-Montrond, l'abbaye de Noirlac, le château de Meillant et la ville de Dun-sur-Auron.**

- La route de la porcelaine

La production de porcelaine en Berry a démarré à la fin du 18ème siècle et la région est aujourd'hui encore une zone très importante pour cette industrie. L'un des plus grands sites de production en France se trouve à Mehun-sur-Yèvre.
Les acteurs de la filière se sont fédérés dans les années 90 afin de créer « la route de la porcelaine » qui a aujourd'hui périclité. Ses principales escales étaient Bruère-Allichamps, Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Foëcy, Vignoux-sur-Barangeon, Vierzon, Issoudun, Villedieu-sur-Indre,Argent-sur-Sauldre. Elle traversait donc l'Est de l'aire d'étude à une dizaine de kilomètres de Venesmes. La signalétique mise en place pour cette route est néanmoins toujours en place.

Loisirs nautiques

Le **complexe en eaux vives de Châteauneuf-sur-Cher** est implanté au coeur de la ville, au camping municipal. On peut y pratiquer tous les sports d'eau vive : rafting, kayak, nage en eau vive etc…
Une base nautique est aménagée au plan d'eau communal de Mareuil-sur-Arnon (7 km à l'Ouest du site étudié) et propose plusieurs activités (planche à voile, canoë, pédalo…). Un camping y est également installé.

Hébergements touristiques

Les hébergements touristiques ont été recensés sur les communes dont le territoire recoupe le périmètre de 3 km au site étudié. L'offre, relativement réduite, est constituée de gîtes ou de chambres d'hôtes auxquels s'ajoute le camping municipal de Châteauneuf-sur-Cher.
L'hébergement le plus proche de la zone potentielle d'implantation est un gîte au hameau du Poireuil, distant d'un peu moins de 800 mètres.

SD4 - 790

I.4. Tourisme

Synthèse

En conclusion, la **sensibilité** est **faible.**

Le **site étudié** est en effet **éloigné des sites touristiques principaux, à l'exception du complexe en eaux vives de Châteauneuf-sur-Cher.**
L'offre d'hébergement est peu développée.
Les **vues les plus proches du site** étudié s'organisent depuis les **circuits de petite randonnée** et le GRP Berry-Saint-Amandois.

SD4 - 791

Synthèse de l'état initial

Le tableau suivant synthétise l'état initial. Les degrés de sensibilité sont classifiés dans cet ordre : nul, faible, modéré, fort.

Thématique	Sensibilité
Schéma Régional Eolien et aux données cadres	**Faible à modérée** **Site** inclus dans la **zone favorable n°15 du SRE.** **Site éloigné des sites d'intérêts signalés dans le SRE** de 2012 (cathédrale de Bourges à environ 26 km, chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et route Jacques Coeur à plus de 15 km, château de Meillant, abbaye de Noirlac, prieuré d'Orsan à plus de 19 km), **exeptée la vallée du Cher présente à environ 2,5 km à l'Est du site** étudié. Site dans un **paysage défini de sensibilité modérée à forte** par le **«porter à connaissance éolien du département du Cher»** de 2007, avec la **vallée du Cher de sensibilité très forte.** **Site** correspondant à une **zone** identifée dans la démarche intercommunale **Zone de Développement Eolien** de la communauté de communes ABC en 2012. Recommandations de la DREAL : porter **attention aux effets cumulés avec les autres parcs éoliens, à l'habitat proche et au patrimoine.**
Contexte paysager	**Faible à modérée** Site dans un paysage mêlant plaine, bocage et bois. Organisation de vues d'ensemble depuis la plaine depuis le Sud dans le périmètre intermédiaire, et l'habitat proche. En s'éloignant, lecture du site en arrière-plan de bois. Forêt de Thoux au Nord du site, lue en avant-plan (depuis le Nord) ou arrière-plan (depuis le Sud). Dans les vallées, végétation et relief intervenant dans l'organisation des vues. Organisation de perceptions dégagées en direction du site depuis les hauts de versants (Ouest de la vallée de l'Arnon et Est de celle du Cher). Sensibilité paysagère faible à modérée sous l'influence des boisements. Sensibilités résidant dans : - les vues avec les autres parcs éoliens au Sud, les autres étant plus isolés visuellement, - dans les vues depuis la vallée du Cher (signalée dans le SRE), - dans le périmètre rapproché : organisation de perceptions immédiates notamment depuis l'habitat au Sud, avec la sensibilité la plus forte pour le château des Vaslins (château tourné vers le site).
Sites patrimoniaux	**Faible à modérée (Châteauneuf-sur-Cher)** Site **éloigné des sites patrimoniaux majeurs**, dont l'abbaye de **Noirlac** (sensibilité nulle) et le château de **Meillant** (sensibilité très faible) identifiés dans le Schéma Régional Eolien et localisés **à environ 19 km.** Sensibilité résidant dans les **covisibilités ponctuelles avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher depuis l'Est**. Depuis le **château** de Châteauneuf-sur-Cher, le **site** étudié s'inscrit dans ces vues, **à environ 3,5 km,** en regardant vers l'Ouest / Nord-Ouest ; il est décalé de l'axe visuel vers l'Ouest / Sud-Ouest (source ZDE).
Sites touristiques	**Faible** **Site éloigné des sites touristiques principaux, à l'exception du complexe en eaux vives de Châteauneuf-sur-Cher.** Offre d'hébergement peu développée. **Vues proches du site** étudié depuis les **circuits de petite randonnée** et le GRP Berry-Saint-Amandois.

Tableau 7 : synthèse des sensibilités

SD4 - 792

SD4 - 793

Volet paysager de l'étude d'impact

II. Définition du projet

SD4 - 794

II.1. Recommandations et définition des variantes

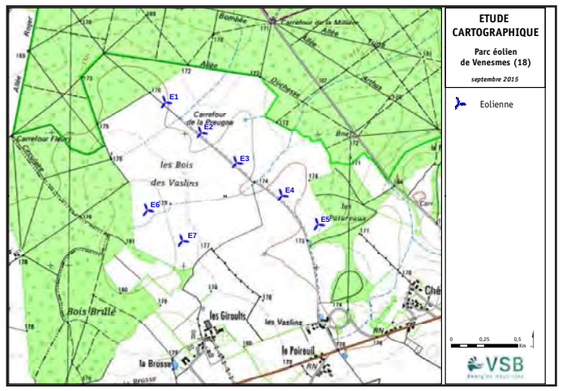

Carte 18 : Variante 1

Variante 1
7 éoliennes
Gabarit N117 avec un mât de 120 m
178,5 m de hauteur totale
Réparties en 1 ligne Est de 5 éoliennes et un groupe de 2 éoliennes Ouest parallèle à cette ligne

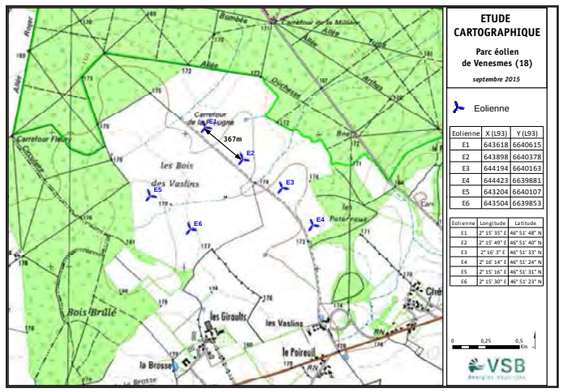

Eolienne	X (L93)	Y (L93)
E1	643618	6640615
E2	643898	6640378
E3	644194	6640163
E4	644423	6639881
E5	643204	6640107
E6	643504	6639853

Eolienne	Longitude	Latitude
E1	2° 15' 35" E	46° 51' 48" N
E2	2° 15' 49" E	46° 51' 40" N
E3	2° 16' 3" E	46° 51' 33" N
E4	2° 16' 14" E	46° 51' 24" N
E5	2° 15' 16" E	46° 51' 31" N
E6	2° 15' 30" E	46° 51' 23" N

Carte 19 : Variante 2

Variante 2
6 éoliennes
Gabarit N117 avec un mât de 120 m
178,5 m de hauteur totale
Réparties en 1 ligne Est de 4 éoliennes et un groupe de 2 éoliennes Ouest parallèle à cette ligne

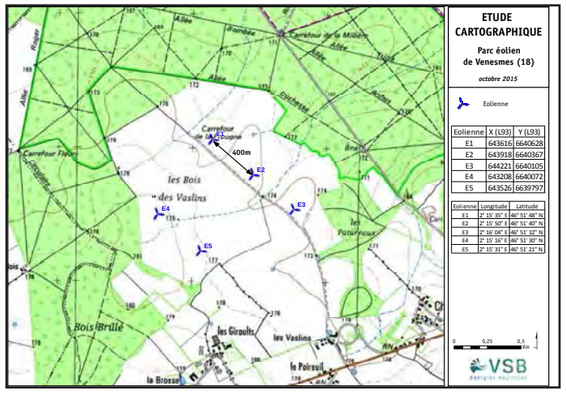

Eolienne	X (L93)	Y (L93)
E1	643616	6640628
E2	643918	6640367
E3	644221	6640105
E4	643208	6640072
E5	643526	6639797

Eolienne	Longitude	Latitude
E1	2° 15' 35" E	46° 51' 48" N
E2	2° 15' 50" E	46° 51' 40" N
E3	2° 16' 04" E	46° 51' 32" N
E4	2° 15' 18" E	46° 51' 30" N
E5	2° 15' 31" E	46° 51' 21" N

Carte 20 : Variante 3

Variante 3
5 éoliennes
Gabarit N131 avec un mât de 114 m
179,5 m de hauteur totale
Réparties en deux lignes parallèles de 3 éoliennes (à l'Est) et 2 éoliennes (à l'Ouest).

Le site est compris dans **un secteur favorable au développement de l'éolien** du Schéma Régional Eolien.

Des **recommandations** paysagères sont définies suite à l'état initial (cf. carte 22):
- Créer un parc éolien à **géométrie** lisible.
- Porter attention à la **covisibilité avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher depuis l'entrée Est** de la ville sur la RD14.
- Porter attention aux **vues depuis l'habitat proche**, en particulier au Sud depuis les Vaslins.
- A l'échelle du site, porter attention aux **aménagements** (chemins, postes de livraison, plateformes).

Trois variantes ont été définies par le porteur de projet en combinant les contraintes et sensibilités sur le site (distance au bâti, vents dominants, sensibilité écologique, sensibilité acoustique, contraintes foncières, zones incompatibles, intégration paysagère). Elles sont présentées sur les cartes ci-contre.

SD4 - 795

II.2. Analyse des variantes

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DES VARIANTES

Projet éolien de Venesmes

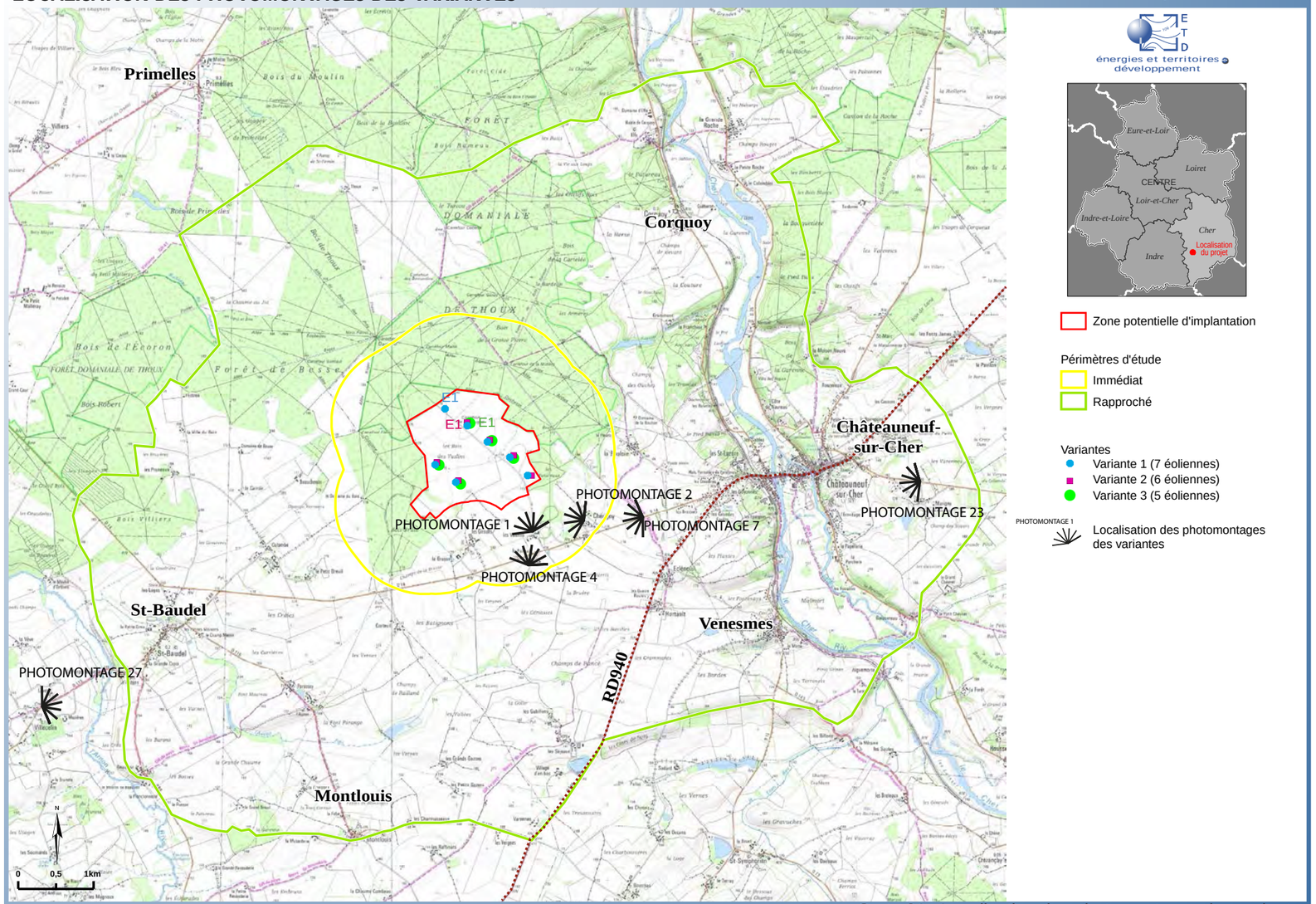

énergies et territoires développement

Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché

Variantes
- Variante 1 (7 éoliennes)
- Variante 2 (6 éoliennes)
- Variante 3 (5 éoliennes)

PHOTOMONTAGE 1 — Localisation des photomontages des variantes

Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 21 : Localisation des photomontages des variantes

Photomontages

Ces variantes ont été analysées à l'aide de **photomontages** (cf. cartes 21-22). Ces photomontages sont réalisés par VSB à l'aide du logiciel Windpro.
Les photomontages sont tous compris dans le carnet de photomontages en annexe dans lequel ils sont mis en page sur un A3 paysage.

- étude de la lecture du parc **depuis l'habitat proche** (emprise) :
  - **PM1 depuis les Vaslins** : ce photomontage représente la vue depuis le château des Vaslins qui est tourné vers le site étudié. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le sud.
  - **PM2 depuis Chérigny** : ce photomontage est réalisé depuis un lieu dégagéde ce hameau, d'où le site étudié se lit en arrière-plan de la forêt. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le sud-est, dans l'axe de la ligne est.
  - **PM 4 depuis le Poireuil** : ce photomontage représente la vue depuis cet habitat proche localisé au Sud du site, ainsi que depuis la route RD14. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le sud.

- étude de la **covisibilité du parc avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher depuis l'entrée Est de cette ville** :
  - **PM 23 entrée Est de Châteauneuf-sur-Cher** sur la route RD14.

- **étude de la lecture du parc (emprise et géométrie)** :
  - **PM 7 depuis le carrefour de la RD14 et du GRP** du Pays Berry Saint-Amandois : Ce photomontage a pour objectif d'étudier la lecture du projet depuis la sortie ouest de Châteauneuf-sur-Cher sur la RD1 4. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le sud-est.
  - **PM 25 depuis la RD115 à Villecelin** à l'Ouest de la vallée de l'Arnon et du site étudié : ce photomontage a pour objectif d'illustrer les vues plus lointaines du projet, ici depuis l'Ouest.

Photomontage 1 depuis les Vaslins

Ce photomontage rend compte de la perception immédiate du projet depuis la ferme et le château «les Vaslins». Il est réalisé à la sortie Nord sur le chemin desservant les éoliennes. La **différence entre les variantes** porte sur le **nombre d'éoliennes et leur proximité**, les variantes 1 et 2 étant plus proche du hameau que la variante 3.

Variante 1

Variante 2

Variante 3

SD4 - 797

Variante 1

Variante 2

Variante 3

Photomontage 2 depuis Chérigny

Ce photomontage a pour objectif d'étudier les perceptions proches depuis ce hameau. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le sud-est, dans l'axe de la ligne est. Il est réalisé depuis la rue ouest du hameau, où des vues dégagées vers le projet s'observent.

Depuis ce point, le parc se lit avec ses deux lignes d'éoliennes. La **différence entre les variantes** porte sur le **nombre d'éoliennes et leur proximité**, les variantes 1 et 2 étant plus proche du hameau que la variante 3.

SD4 - 798

Variante 1

Variante 2

Variante 3

Photomontage 4 depuis le Poireuil

Ce photomontage a pour objectif d'étudier les perceptions proches depuis ce hameau localisé au Sud et depuis la RD1 4. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le Sud.

Depuis ce point, le parc se lit avec ses **deux lignes d'éoliennes parallèles**, la **différence entre les variantes** portant sur le **nombre d'éoliennes de la ligne est et sur l'emprise du projet.**

SD4 - 799

Variante 1

Variante 2

Variante 3

Photomontage 7 depuis le carrefour de la RD14 et du GR Pays du Berry Saint Amandois à Venesmes

Ce photomontage a pour objectif d'étudier la lecture du projet depuis la sortie Ouest de Châteauneuf-sur-Cher sur la RD14. Il permet aussi d'illustrer la lecture de la géométrie du parc depuis le Sud-Est.

Les **deux lignes d'éoliennes** se lisent en arrière-plan du front boisé, la **différence entre les variantes** portant sur le **nombre d'éoliennes de la ligne est et sur l'emprise du projet.**

SD4 - 800

Photomontage 23 depuis l'entrée Est de Châteauneuf-sur-Cher

L'objectif de ce photomontage est d'étudier la perception de la basilique de Châteauneuf-sur-Cher et du projet depuis l'entrée est du bourg sur la RD14.
Les **trois variantes** présentent une **covisibilité avec la basilique depuis cette entrée de ville.**
La variante 1 à 7 éoliennes présente l'impact le plus fort dans cette vue sur la basilique de Châteauneuf-sur-Cher, l'éolienne Nord (E1) étant la plus proche. Dans la variante à 5 éoliennes, cette éolienne Nord est supprimée, le projet est légèrement décalé vers la gauche dans cette vue sur la basilique (E1 localisée plus au Sud).

Variante 1

Variante 2

Variante 3

SD4 - 801

Photomontage 25 depuis la Rd115 à Villecelin

Ce photomontage a pour objectif d'étudier les vues plus lointaines du projet.
Le projet se lit en **groupe** (lecture des 2 éoliennes Ouest devant la ligne Est) dont **l'emprise varie en fonction du nombre d'éoliennes sur la ligne Est.**

Variante 1

Variante 2

Variante 3

SD4 - 802

SYNTHESE DES SENSIBILITES et LOCALISATION DES VARIANTES

Projet éolien de Venesmes

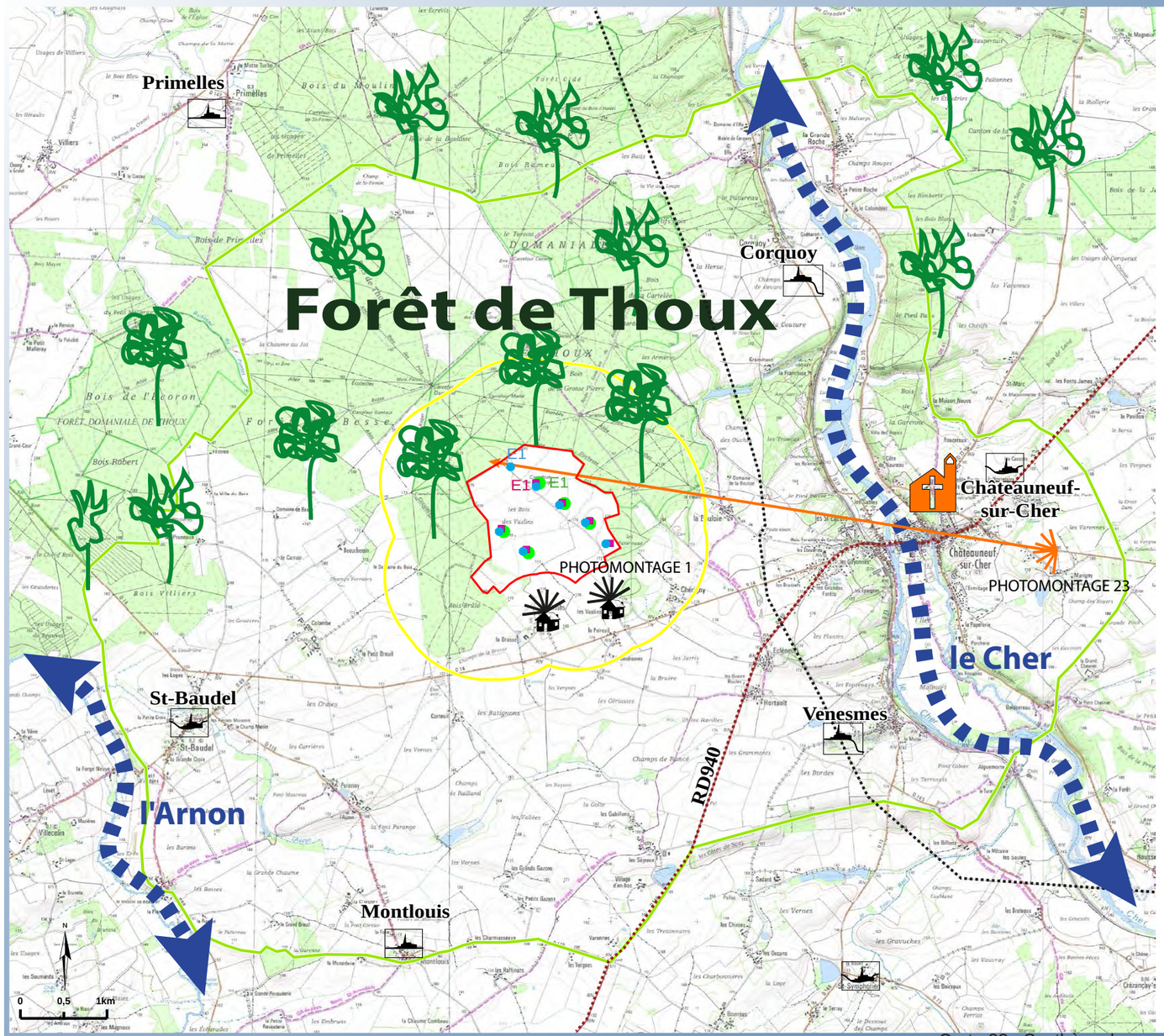

énergies et territoires développement

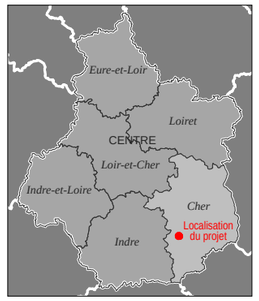

- Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché

Organisation du paysage
- Forêt de Thoux, front boisé Arrière-plan dans les vues vers le Nord depuis le périmètre rapproché
- Vallée
- Route majeure RD940
- Ligne haute-tension
- Bourg sur plateau
- Bourg en vallée et haut de versant
- Bourg en haut de versant

Sensibilités
- Basilique de Châteauneuf-sur-Cher
- Covisibilité avec la basilique de Châteauneuf-sur-Cher depuis l'Est
- Sensibilité de la vallée du Cher (Schéma Régional Eolien)
- Vue proche depuis l'habitat au Sud

Variantes
- Variante 1 (7 éoliennes)
- Variante 2 (6 éoliennes)
- Variante 3 (5 éoliennes)

Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 22 : Synthèse des sensibilités et localisation des variantes

Analyse

La **variante 1 à 7 éoliennes** présente l'**impact le plus fort dans la vue sur la basilique de Châteauneuf-sur-Cher**, l'éolienne Nord (E1) étant la plus proche de la basilique dans la vue depuis l'Est sur la RD14 (cf. photomontage 23). Dans la **variante à 5 éoliennes**, cette **éolienne Nord** est **supprimée**, le projet est légèrement décalé vers la gauche dans cette vue sur la basilique (E1 localisée plus au Sud).

La **différence entre les variantes** porte aussi sur l'**emprise du parc** éolien dans les vues et sur la **géométrie** du parc.

L'**emprise** du projet est notamment **plus impactante dans les vues proches pour la variante 1**, en particulier depuis le château des Vaslins.

Concernant la **géométrie**, dans les **variantes 1 et 2,** le projet s'identifie avec **une ligne Est et un groupe de 2 éoliennes à l'Ouest** (ligne de 5 éoliennes dans la variante 1, de 4 éoliennes dans la variante 2). Dans la **variante 3,** il se lit avec d**eux lignes de 3 et 2 éoliennes parallèles** composant un **parc plus groupé.**

II.3. Projet retenu

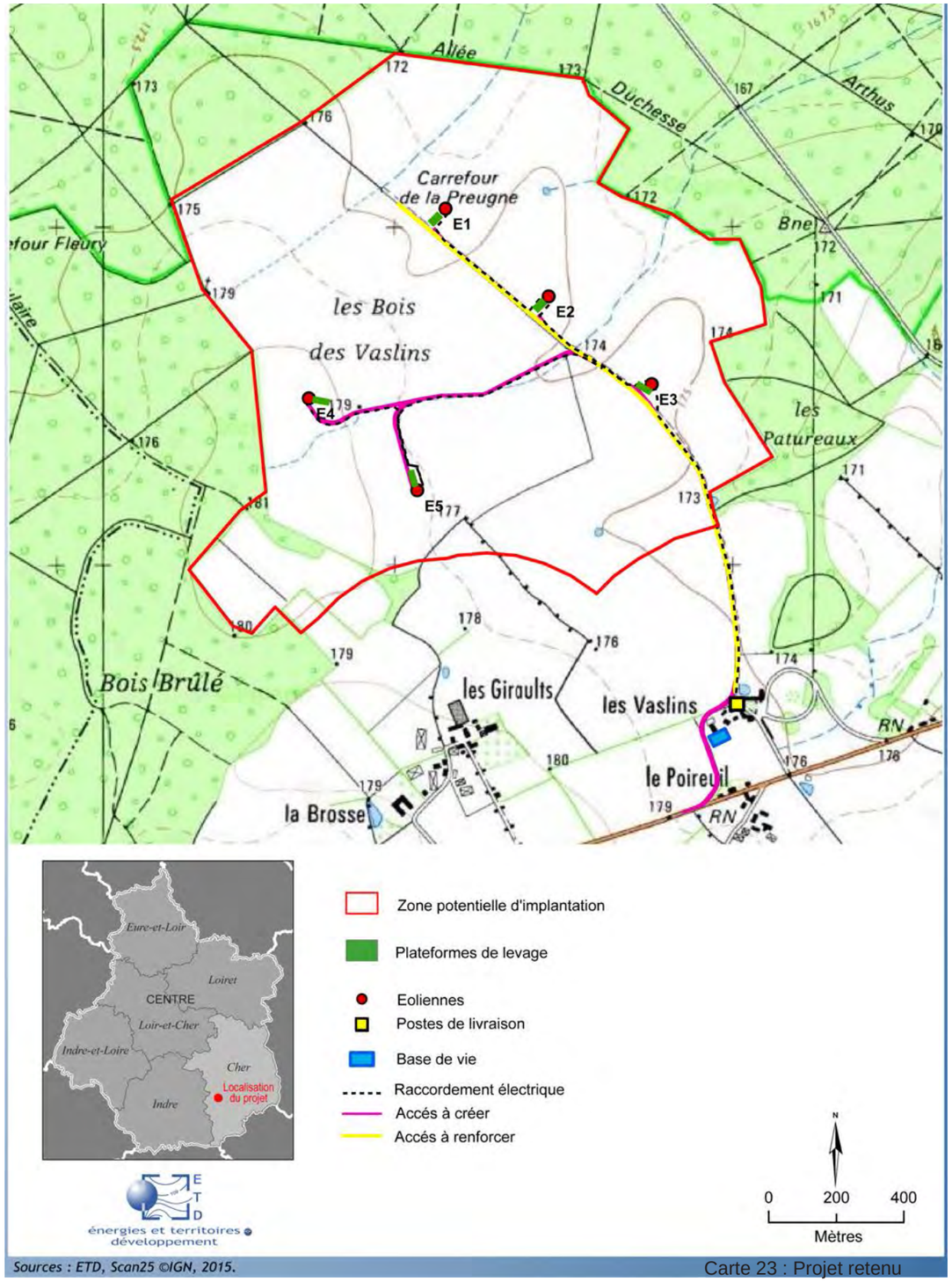

Carte 23 : Projet retenu

Le choix de l'implantation finale a combiné l'ensemble des critères de l'étude. Les justifications de ce choix sont exposées dans l'étude d'impacts générale.

L'**implantation à 5 éoliennes a été retenue et correspond à l'implantation de la variante 3**, avec un gabarit de type GE120 avec mât de 98m ou V110 avec un mât de 95 m. Le gabarit retenu est inférieure à celui des trois premières variantes étudiées pour des raisons aéronautiques.

Cette variante se recule du Nord du site pour l'implantation de E1 (vue sur Châteauneuf-sur-Cher) et du Sud du site (Les Vaslins).

Projet éolien de Venesmes	
Nombre d'éoliennes	5
Répartition des éoliennes	deux lignes parallèles orientées nord/sud 3 éoliennes dans la ligne Est 2 éoliennes dans la ligne Ouest
Gabarit des éoliennes	GE120 avec mât de 98m ou V110 avec un mât de 95 m
Poste de livraison	2 postes de livraison au carrefour du chemin d'accès au hameau les Vaslins
Chemins d'accès	Utilisation de chemins existants et création (cf. précisions dans la partie impacts)

Tableau 8 : caractéristiques du projet

La partie sur les impacts traite les perceptions et la lecture du parc éolien depuis les périmètres éloigné et rapproché à l'aide de photomontages.

SD4 - 804

SD4 - 805